

Tableaux de renseignements supplémentaires :

Rapport sur les résultats ministériels
2023-2024 d'Immigration, Réfugiés
et Citoyenneté Canada

Pour publication électronique seulement



Pour obtenir des renseignements sur les autres publications d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC), consultez Canada.ca/publications-ircc.

Disponible dans d'autres formats sur demande.

Also available in English under the title: Supplementary Information Tables: Immigration, Refugees and Citizenship Canada's 2023–24 Departmental Results Report

Visitez-nous en ligne

[Site Web](https://ircc.canada.ca) : ircc.canada.ca

[X](https://twitter.com/CitImmCanFR) : @CitImmCanFR

[Facebook](https://www.facebook.com/CitImmCanFR) : @CitImmCanFR

[Instagram](https://www.instagram.com/CitImmCanFR) : @CitImmCanFR

[YouTube](https://www.youtube.com/CitImmCanada) : @CitImmCanada

[LinkedIn](https://www.linkedin.com/company/ircc) : Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC)

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de Citoyenneté et Immigration, 2024.

ISSN 3111-1521

Ci1-29/1F-PDF

IRCC 05-2026

Table des matières

Renseignements sur les programmes de paiement de transfert.....	1
Dépenses réelles de 5 millions de dollars ou plus.....	1
Subvention versée en vertu de l'Accord Canada-Québec	1
Programme d'aide au logement provisoire	5
Programme d'établissement	8
Programme d'aide à la réinstallation	16
Dépenses réelles de moins de 5 millions de dollars.....	20
Contribution annuelle évaluée à l'Organisation internationale pour les migrations	20
Programme d'aide mondiale aux migrants irréguliers	23
Programme de renforcement des capacités en matière de migration internationale	26
Analyse comparative entre les sexes plus	31
Introduction.....	31
Section 1 : Gouvernance et capacités des institutions liées à l'ACS Plus	31
Section 2 : Répercussions sur le genre et la diversité, par programme	34
Réponse aux comités parlementaires et aux audits externes.....	74
Réponse aux comités parlementaires	74
Réponse aux audits externes	75
Programme de développement durable à l'horizon 2030 et Objectifs de développement durable des Nations Unies.....	76

Renseignements sur les programmes de paiement de transfert

Dépenses réelles de 5 millions de dollars ou plus

Subvention versée en vertu de l'Accord Canada-Québec

Renseignements généraux

Titre du programme :

Subvention versée en vertu de l'Accord Canada-Québec : Votée

Date de début :

L'indemnité financière versée à la province (sous forme de subvention) se fonde sur *l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains*, lequel est entré en vigueur le 1er avril 1991.

Date de fin :

Continu

Type de paiement de transfert :

Subvention

Type de crédit :

Le programme fait l'objet de crédits annuels dans le cadre du budget des dépenses du gouvernement du Canada.

Exercice financier de mise en application des modalités :

En continu

Lien avec les résultats ministériels :

Les résidents permanents sont accueillis et bénéficient d'un soutien à l'établissement.

Lien avec le répertoire des programmes du Ministère :

Établissement

But et objectifs du programme de paiements de transfert :

Conformément à l'Accord Canada-Québec signé en 1991, le Canada transfère au Québec la responsabilité des services d'établissement et d'intégration et lui verse une subvention annuelle qui couvre théoriquement les services d'établissement et d'intégration offerts aux résidents permanents dans la province.

L'Accord a pour objectif, entre autres, de préserver le poids démographique du Québec au Canada et d'assurer l'intégration des immigrants dans cette province d'une manière qui respecte l'identité distincte du Québec.

En vertu de l'Accord, le Canada est chargé de définir les objectifs généraux en matière d'immigration, les niveaux d'immigration nationaux et l'admissibilité, de sélectionner les demandeurs de parrainage au titre de la catégorie du regroupement familial et au titre de la catégorie des personnes protégées, de déterminer le statut de réfugié au Canada et d'accorder la citoyenneté. L'Accord confère au Québec la responsabilité exclusive de sélectionner les immigrants de la catégorie de l'immigration économique devant s'établir dans la province (la décision relative à l'admissibilité relève du Canada) et les réfugiés réinstallés devant s'établir dans la province (parmi les personnes sélectionnées par le Canada comme des réfugiés provenant de l'étranger), ainsi que l'établissement et l'intégration de tous les résidents permanents. Ce programme a recours au financement par paiements de transfert dans le cadre de la subvention au titre de l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration.

Conformément à l'article 26 et à l'annexe B de l'Accord Canada-Québec, le Canada est tenu de verser une indemnisation au Québec pour ces services, pourvu que :

- les services d'accueil et d'intégration (mentionnés aux articles 24 et 25 de l'Accord) offerts par le Québec correspondent dans leur ensemble à ceux offerts par le Canada dans le reste du pays;
- ces services soient offerts sans discrimination à tout résident permanent dans cette province, qu'il ait été sélectionné ou non par le Québec.

Résultats obtenus :

Le gouvernement du Québec a la responsabilité d'élaborer et de publier ses propres lois et politiques en matière d'immigration. Il rend compte à l'Assemblée nationale de la province de ses propres résultats attendus au chapitre de l'immigration.

Bien que le Québec ait compétence en matière d'accueil et d'intégration des immigrants qui s'établissent dans la province, l'Accord précise que les services couverts par la subvention doivent correspondre aux services offerts par le Canada dans le reste du pays.

À cette fin, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) et le Comité mixte du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) du Québec ont pour mandat « d'étudier au moins une fois l'an les services d'accueil et d'intégration offerts par le Canada et le Québec » [Annexe A, alinéas 3g) et 23b)] et de veiller à ce que des services comparables continuent d'être offerts aux nouveaux arrivants partout au pays. Une étude comparative est actuellement réalisée tous les deux ans, conformément à la décision du Comité mixte de 2017, décision que le Comité a confirmée en 2023.

Depuis 2014, le Comité mixte d'IRCC-MIFI a déposé sept études comparatives qui montrent que les services d'accueil et d'intégration des nouveaux arrivants sont généralement comparables dans les deux administrations et qu'ils répondent ainsi aux exigences de l'Accord.

La dernière étude comparative portant sur la période de référence 2022-2023 a été approuvée lors de la réunion du Comité mixte d'IRCC-MIFI en décembre 2023. L'étude a démontré qu'au cours de la période de référence après la pandémie, les deux ordres de gouvernement ont repris la prestation de services en personne et se sont concentrés sur la poursuite de l'adaptation de l'innovation numérique ainsi que sur l'harmonisation des programmes avec les réalités changeantes de l'immigration. L'étude a continué d'utiliser la méthode élaborée conjointement avec le Québec en 2020-2021, y compris les indicateurs de comparaison pour mieux comprendre la comparabilité des services dans les deux administrations, indicateurs qui continueront d'être utilisés comme référence pour les comparaisons futures. La prochaine étude biennale portant sur la période de référence 2024-2025 devrait être déposée devant le Comité mixte à l'automne 2025.

Conclusions des audits effectués en 2023-2024 :

Aucun audit n'a été effectué au cours de l'année de déclaration, et aucun audit n'est actuellement prévu ou en cours.

Conclusions des évaluations effectuées en 2023-2024 :

La prochaine évaluation de la subvention au Québec devrait être terminée d'ici la fin de 2025-2026.

Engagement des demandeurs et des bénéficiaires en 2023-2024 :

Comme l'exige l'Accord Canada-Québec, IRCC et le MIFI (anciennement le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion) se réunissent chaque année, par l'intermédiaire du Comité mixte d'IRCC-MIFI (Joint Committee) pour coordonner la mise en œuvre des politiques du Canada et du Québec relatives aux objectifs d'immigration et d'intégration énoncés dans l'Accord. La plus récente réunion du Comité mixte a eu lieu à Ottawa, en décembre 2023. La prochaine réunion du Comité mixte est prévue à Montréal, à l'automne 2024.

Bien que la réunion intitulée « Comité mixte » réponde à l'exigence officielle de l'Accord, IRCC et le MIFI tiennent des réunions intergouvernementales bimensuelles des sous-ministres adjoints (SMA) où les questions d'indemnisation sont souvent à l'ordre du jour; de plus, les SMA se réunissent régulièrement pour discuter de l'octroi de l'asile, de la prestation des services et de l'immigration économique, familiale et sociale.

Par ailleurs, comme l'exige l'Accord Canada-Québec, IRCC et le MIFI se réunissent régulièrement par l'intermédiaire du Comité d'application (Implementation Committee), pour coordonner la mise en œuvre de l'Accord et élaborer les modalités de fonctionnement nécessaires. En 2023, IRCC et le MIFI ont convenu de se réunir environ tous les deux mois. Le Comité d'application s'est réuni en avril et de nouveau en juin 2024.

Dans le cadre du Comité mixte d'IRCC-MIFI, coprésidé par les sous-ministres adjoints d'IRCC et du MIFI du Québec, l'engagement bilatéral continue de faire en sorte que les services d'accueil et d'intégration offerts par le Canada et le Québec soient comparables. Les sous-ministres adjoints approuvent la portée, les principaux domaines d'examen et le calendrier de la comparaison, et ils délèguent l'élaboration de la comparaison au groupe de travail conjoint au niveau des directeurs. En 2021, IRCC et le MIFI ont conjointement mis sur pied un groupe de travail composé d'experts des deux administrations afin d'élaborer une nouvelle méthode et un ensemble d'indicateurs pour l'étude comparative des services d'établissement et d'intégration de 2020-2021. La méthode et les indicateurs ont continué d'être utilisés pour élaborer l'étude comparative de 2022-2023, qui a été approuvée par le Comité mixte en décembre 2023.

Renseignements financiers (en dollars)

Renseignements financiers (en dollars)						
Type de paiement de transfert	Dépenses réelles 2021-2022	Dépenses réelles 2022-2023	Dépenses prévues 2023-2024	Autorisations totales pouvant être utilisées en 2023-2024	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2023-2024	Écart (dépenses réelles en 2023-2024 moins dépenses prévues en 2023-2024)
Total des subventions	697 030 000	726 729 000	726 729 000	775 064 000	775 064 000	48 335 000
Total des contributions	0	0	0	0	0	0
Total des autres types de paiements de transfert	0	0	0	0	0	0
Total pour le programme	697 030 000	726 729 000	726 729 000	775 064 000	775 064 000	48 335 000

Explication des écarts

Les dépenses réelles sont plus élevées que prévu en raison du rajustement du paiement final. Ce dernier est calculé d'après la formule contenue dans l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration.

Programme d'aide au logement provisoire

Renseignements généraux

Titre du programme de paiements de transfert :

Programme d'aide au logement provisoire (PALP)

Date de début :

21 mars 2019

Date de fin :

31 mars 2024

Type de paiement de transfert :

Subventions

Type de crédit :

Le programme fait l'objet de crédits annuels dans le cadre du budget des dépenses du gouvernement du Canada.

Exercice financier de mise en application des modalités :

2020-2021

Lien avec les résultats ministériels :

Les résidents permanents potentiels sont sélectionnés en vue de leur immigration au Canada.

Lien avec le répertoire des programmes du Ministère :

Asile

But et objectifs du programme de paiements de transfert :

Depuis 2017, le Canada a observé une augmentation du nombre de demandes d’asile présentées aux points d’entrée ou par des migrants irréguliers interceptés tandis qu’ils franchissaient la frontière à des endroits non désignés comme points d’entrée terrestres. Les provinces ont demandé du soutien dans la gestion des répercussions en aval des flux de demandeurs d’asile, dont les pressions liées à l’hébergement temporaire. Le gouvernement du Canada s’est engagé à fournir un financement afin d’atténuer les pressions subies par les provinces dans la prestation de services aux demandeurs d’asile.

L’objectif principal du PALP consiste à fournir un soutien financier aux provinces et, au besoin, aux municipalités, si aucune entente de partage des coûts n’était conclue avec les provinces, afin de couvrir les coûts extraordinaires associés à l’hébergement temporaire du nombre accru de demandeurs d’asile qui entrent au Canada.

Le Programme permet aux provinces et aux municipalités de continuer d’offrir des solutions d’hébergement temporaire efficaces aux demandeurs d’asile, de renforcer leur capacité en matière d’hébergement temporaire et de limiter la nécessité que le gouvernement fédéral fournisse directement des services d’hébergement temporaire.

De plus, le PALP contribue au Cadre ministériel des résultats par l’entremise de la responsabilité essentielle relative à la sélection et à l’intégration des immigrants et des réfugiés. Plus précisément, le PALP se rattache au résultat 3 : les résidents permanents potentiels sont sélectionnés en vue de leur immigration au Canada.

Résultats obtenus :

Le Programme d’aide au logement provisoire (PALP) a permis aux provinces et aux municipalités de continuer à fournir des logements provisoires à un nombre croissant de demandeurs d’asile, tout en offrant des services à d’autres populations vulnérables. À la suite de la levée des mesures d’intervention à la frontière liées à la pandémie en novembre 2021, le Canada a connu un nombre de demandes sans précédent, en 2022-2023 et en 2023-2024. D’avril 2023 à la fin de mars 2024, environ 160 000 demandes d’asile ont été reçues, ce qui représente une augmentation de 50 % par rapport au total de 106 657 de l’année précédente. La plupart des demandeurs ont continué d’arriver au Québec et en Ontario. Ces volumes ont exercé des pressions supplémentaires sur les systèmes de refuges et les services de soutien connexes des partenaires provinciaux et municipaux. En 2023-2024, IRCC a versé un total de 259,9 millions de dollars par l’intermédiaire de 16 subventions pour aider 13 administrations (voir ci-dessous) à assumer les coûts liés à l’offre d’un logement provisoire aux demandeurs d’asile.

Paiements versés dans le cadre du Programme d’aide au logement provisoire en 2023-2024

Provinces et municipalités	Montant payé (en dollars)	Coûts couverts	
		2023	2024 (de janvier à mars)

	2023-2024, année financière en cours		
Ville de Dieppe	3 780 \$	X	Les demandes de remboursement des coûts soumises par les administrations participantes pour le T4 2023-2024 seront payées en 2024-2025.
Ville de Moncton	10 000 \$	X	
Ville de Toronto	192 400 000 \$	X	
Région de Niagara	912 000 \$	X	
Ville de Hamilton	5 200 000 \$	X	
Région de Durham	4 600 000 \$	X	
Ville de Waterloo	1 000 000 \$	X	
Région de Halton	257 000 \$	X	
Ville de Windsor	106 000 \$	X	
Région de Peel	22 400 000 \$	X	
Région de York	2 300 000 \$	X	
Ville d'Ottawa	27 700 000 \$	X	
Province du Manitoba	3 060 000 \$	X	
Total	259 948 780 \$		

Conclusions des audits effectués en 2023-2024 :

Aucun audit n'a été effectué au cours de l'année de déclaration, et aucun audit n'est actuellement prévu ou en cours.

Conclusions des évaluations effectuées en 2023-2024 :

Une évaluation du PALP devrait commencer en 2025-2026.

Engagement des demandeurs et des bénéficiaires en 2023-2024 :

À la suite de demandes écrites des provinces et des municipalités démontrant qu'elles ont engagé des coûts admissibles pour fournir un logement provisoire aux demandeurs d'asile, les fonctionnaires du Ministère ont demandé aux administrations d'évaluer les demandes et d'appuyer les discussions sur les montants définitifs de l'allègement financier. IRCC continue également de mobiliser les provinces dans le cadre de diverses tribunes afin de mieux comprendre la situation et d'aider à atténuer les pressions

auxquelles elles sont confrontées en ce qui concerne l'offre de logements temporaires aux demandeurs d'asile.

Renseignements financiers (en dollars)

Renseignements financiers (en dollars)						
Type de paiement de transfert	Dépenses réelles 2021-2022	Dépenses réelles 2022-2023	Dépenses prévues 2023-2024	Autorisations totales pouvant être utilisées en 2023-2024	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2023-2024	Écart (dépenses réelles en 2023-2024 moins dépenses prévues en 2023-2024)
Total des subventions	0	164 300 000	0	574 400 000	259 948 780	259 948 780
Total des contributions	0	0	0	0	0	0
Total des autres types de paiements de transfert	0	0	0	0	0	0
Total pour le programme	0	164 300 000	0	574 400 000	259 948 780	259 948 780

Explication des écarts

Au moment du dépôt du Plan ministériel 2023-2024, aucune décision n'avait été approuvée concernant le financement. Des annonces de financement à l'appui du Programme ont été faites plus tard au cours de l'exercice, ce qui explique pourquoi les dépenses réelles sont plus élevées que prévu.

Une partie des autorisations allouées n'a pas été dépensée en raison des discussions en cours avec les provinces et les municipalités sur les dépenses admissibles. Une demande de report du financement a été approuvée pour déplacer les fonds de 2023-2024 à 2024-2025 afin de continuer à soutenir le logement provisoire pour les demandeurs d'asile.

Programme d'établissement

Renseignements généraux

Titre du programme de paiements de transfert :

Programme d'établissement

Date de début :

15 mai 2008

Date de fin :

En continu

Type de paiement de transfert :

Subventions et contributions

Type de crédit :

Le programme fait l'objet de crédits annuels dans le cadre du budget des dépenses du gouvernement du Canada.

Exercice financier de mise en application des modalités :

2023-2024

Lien avec les résultats ministériels :

Les résidents permanents sont accueillis et bénéficient d'un soutien à l'établissement.

Lien avec le répertoire des programmes du Ministère :

Établissement

But et objectifs du programme de paiements de transfert :

Pour que le Canada puisse profiter des avantages économiques, sociaux et culturels de l'immigration, les nouveaux arrivants doivent réussir à s'intégrer à la société canadienne. Le Programme d'établissement d'IRCC joue un rôle essentiel, en aidant les immigrants et les réfugiés à surmonter les obstacles particuliers auxquels les nouveaux arrivants peuvent se heurter afin qu'ils puissent s'intégrer à long terme à la société, sans discrimination par rapport aux autres Canadiens.

Le Programme d'établissement et les services connexes visent à fournir aux nouveaux arrivants les renseignements dont ils ont besoin pour prendre des décisions éclairées, les compétences linguistiques nécessaires pour atteindre leurs objectifs en matière d'établissement et d'intégration ainsi que le soutien dont ils ont besoin pour se créer des réseaux au sein de leur nouvelle collectivité. IRCC finance la prestation du programme d'établissement à l'échelle du pays et à l'étranger et soutient les initiatives qui contribuent au renforcement de la capacité des organismes bénéficiaires.

Résultats obtenus :

En 2023-2024, IRCC a investi environ 1,1 milliard de dollars pour répondre aux besoins d'établissement des nouveaux arrivants (à l'extérieur du Québec) dans le cadre du [Programme d'établissement](#). IRCC offre le Programme d'établissement pour aider les nouveaux arrivants à s'établir au Canada et à s'adapter à la vie au pays, ce qui les met sur la voie de l'intégration et de la citoyenneté à part entière. Le Ministère assure la gestion du Programme en utilisant un processus national d'appel de propositions, dans le cadre duquel les demandes acceptées sont recommandées pour financement au moyen d'ententes de financement qui appuient l'exécution du programme. Ce processus aide IRCC à soutenir les organismes de partout au Canada (à l'extérieur du Québec) dans la prestation de services et de mesures de soutien à l'établissement et à la réinstallation des nouveaux arrivants.

IRCC a lancé un appel de propositions national pour 2024 en novembre 2023 afin d'obtenir des propositions dans le but de conclure des ententes de financement d'une durée maximale de cinq ans avec des organismes de services d'établissement de partout au Canada (à l'extérieur du Québec). Les ententes devraient être en place d'ici le 1er avril 2025. L'appel de propositions national pour 2024 comprend deux nouveaux volets de financement distincts, soit le nouveau volet de l'équité pour offrir un soutien ciblé aux organisations qui représentent des populations méritant l'équité, afin d'accroître leur participation au secteur de l'établissement, et un volet de l'amélioration de la prestation des services (APS), pour des projets pilotes à plus grande échelle, qui mettront à l'essai des pratiques ou des concepts prometteurs déterminés lors de processus antérieurs de déclaration d'intérêt pour l'APS. Les changements proposés dans le cadre de l'AP 2024 visent à améliorer la prestation des services et sont fondés sur les résultats de la recherche, la collecte de données sur les clients et les commentaires reçus de la part du secteur de l'établissement. Par exemple, les améliorations comprennent la prestation à distance de services complets avant l'arrivée, la prestation de soutien numérique et une évaluation nationale normalisée des besoins.

Conformément [aux engagements d'IRCC à l'égard de la lutte contre le racisme](#), de [l'Analyse comparative entre les sexes Plus](#) et de [l'égalité entre les genres](#), le Ministère fait progresser les priorités en matière d'équité dans le cadre de l'appel de propositions national pour 2024 afin de veiller à ce que diverses populations puissent bénéficier de programmes inclusifs d'aide à l'établissement et à la réinstallation. Cette mesure comprend l'intégration de l'analyse comparative entre les sexes plus tout au long du processus d'AP et l'élargissement de certains programmes pour répondre aux besoins de populations de clients précis qui sont confrontés à des obstacles particuliers à l'établissement et à l'intégration, comme les communautés racisées, les nouvelles arrivantes et les personnes LGBTQI+. Cette approche comprend également l'intégration [de la vérité et de la réconciliation](#) au moyen de programmes qui accroissent la sensibilisation des nouveaux arrivants aux sujets liés aux Autochtones et qui facilitent la création de liens enrichissants et la cohésion sociale entre les peuples autochtones, les nouveaux arrivants et les Canadiens.

Dans le contexte de la demande de devis en matière d'équité de 2022-2023, IRCC appuie 17 projets dans le domaine de la lutte contre le racisme, de l'intégration de l'égalité entre les genres et de l'ACS Plus. Les projets financés dans le cadre des volets de recherche et de renforcement des capacités permettront de cerner les lacunes et les obstacles à l'intégration des nouveaux arrivants et de financer des initiatives visant à renforcer les capacités des petites organisations racisées. D'autres projets financés dans le cadre du volet de l'amélioration de la prestation des services augmenteront la capacité des fournisseurs de services à lutter contre le racisme dans la prestation de services aux nouveaux arrivants. Les projets financés se termineront à divers moments tout au long de 2024.

En août 2021, [IRCC a annoncé un investissement de 100 millions de dollars](#) sur trois ans (2021-2024) pour des initiatives d'[amélioration de la prestation de services](#) afin d'améliorer la façon dont les nouveaux arrivants accèdent aux services d'établissement et d'aider ces personnes, ainsi que l'ensemble du secteur de l'établissement, à se remettre des répercussions de la pandémie. À la suite d'un processus de déclaration d'intérêt, le financement de 78 projets retenus a été approuvé. Tous les projets financés ont pris fin le 31 mars 2024.

En 2023-2024, le Programme d'établissement a permis d'offrir des services d'établissement, y compris l'amélioration de la prestation des services et le Programme d'aide à la réinstallation à près de 700 000 nouveaux arrivants au Canada grâce à des services directs fournis par plus de 550 fournisseurs de services (FS) pour aider les nouveaux arrivants à se préparer à la vie au Canada et à s'intégrer avec succès, ce qui comprend près de 80 fournisseurs de services francophones qui appuient l'intégration des nouveaux arrivants francophones dans les communautés francophones en situation minoritaire. Des mesures de soutien adaptées étaient également offertes aux populations de nouveaux arrivants qui sont confrontés à des obstacles supplémentaires à l'accès aux services et qui sont à risque accru de marginalisation, notamment les nouveaux arrivants racisés, les femmes, les jeunes, les aînés, les personnes en situation de handicap et les personnes LGBTQI+.

Afin de comprendre les besoins des nouveaux arrivants et d'y répondre, 329 996 nouveaux arrivants ont reçu des évaluations complètes des besoins et des atouts pour orienter leur parcours d'établissement. La plupart des clients du Programme d'établissement ont été aiguillés vers divers services financés par IRCC et d'autres services communautaires, y compris des services juridiques et de santé mentale. Des services d'information et d'orientation visant à accroître les connaissances liées à la vie au Canada sur des sujets comme les ressources communautaires, la recherche d'un endroit où vivre, l'édification de communautés, les possibilités d'éducation et la recherche d'emploi ont été fournis à 568 882 nouveaux arrivants.

De plus, 120 706 nouveaux arrivants ont participé à [une formation linguistique financée par IRCC](#) afin d'améliorer leur connaissance et leur utilisation des langues officielles du

Canada. Des services de formation linguistique ont été offerts en personne, en ligne et au moyen d'une combinaison de ces deux approches.

De plus, 83 436 nouveaux arrivants ont eu accès à des services d'emploi pour les aider à acquérir les connaissances et les compétences nécessaires pour s'intégrer au marché du travail canadien et établir des liens avec les employeurs. Dans le cadre d'activités des [Connexions communautaires](#), 121 488 clients ont reçu des services pour bâtir des liens avec des pairs canadiens, ont appris à accéder aux services dans la collectivité et ont créé des liens avec des organismes locaux. IRCC a lancé le projet pilote pour les nouvelles arrivantes racisées en 2018 afin de soutenir des services d'emploi ciblés pour ces nouvelles arrivantes dans le cadre du Programme d'établissement. Bien que le projet pilote ait officiellement pris fin en mars 2023, [le financement de certains projets est prolongé jusqu'au 31 mars 2025](#) pour répondre aux besoins continus.

Le Programme d'établissement offre du financement aux Partenariats locaux en matière d'immigration (PLI) et aux Partenariats de zone en matière d'immigration (PZI) afin de favoriser l'édification de collectivités accueillantes et inclusives. En 2023-2024, le réseau de communautés a connu une croissance, leur nombre passant à plus de 88 PLI et PZI d'un bout à l'autre du Canada (sauf au Québec). Les PLI appuient activement la participation locale et la collaboration intersectorielle afin de coordonner les services au niveau communautaire. Les activités comprennent des partenariats avec des intervenants locaux et des groupes d'équité pour faire progresser les initiatives de lutte contre le racisme et la Commission de vérité et réconciliation, promouvoir l'attrait et la rétention des nouveaux arrivants dans les petites collectivités et les collectivités rurales, et travailler avec les municipalités et les associations locales pour régler les problèmes d'accessibilité au logement.

Le Secrétariat national des PLI joue un rôle de porte-parole essentiel à l'échelle régionale et nationale et continue de faciliter l'établissement de partenariats en vue d'améliorer la collaboration et l'échange de renseignements entre les PLI de partout au Canada. De plus, le Secrétariat dirige des initiatives de lutte contre le racisme et contre l'oppression, tout en améliorant la coordination entre les PLI afin d'appuyer la réinstallation des Afghans et des Ukrainiens. De plus, le Secrétariat national des PLI collabore étroitement avec le Ministère pour orienter la perspective nationale sur les partenariats communautaires.

IRCC a également appuyé 13 [Réseaux en immigration francophone \(RIF\)](#) pour aider les communautés francophones et acadiennes à mieux attirer, accueillir et intégrer les nouveaux arrivants d'expression française. En 2023-2024, le RIF et la Fédération des communautés francophones et acadienne ont contribué à accroître la sensibilisation au Parcours d'intégration francophone dans le secteur, par l'intermédiaire de diverses activités et tribunes, comme la [Semaine nationale de l'immigration francophone \(SNIF\)](#) financée par IRCC. À la suite du succès du projet pilote de [l'Initiative des communautés francophones accueillantes](#), qui a pris fin en mars 2024, [IRCC a renouvelé l'initiative](#) pour une période pouvant aller jusqu'à quatre ans et l'élargit actuellement pour ajouter jusqu'à dix collectivités supplémentaires. Dans l'ensemble,

IRCC a reçu des commentaires très positifs de la plupart des régions lors des consultations menées auprès des intervenants francophones en 2023 au sujet des réussites de l'Initiative et des difficultés connexes. Un rapport préliminaire, rédigé par la Prairies Research Association, Inc. (PRA) et documentant les pratiques exemplaires, a également été présenté en décembre 2023. Le processus est en cours pour sélectionner les nouvelles communautés pour cette initiative à l'échelle du Canada. La mise en place de l'initiative a été possible grâce au financement du [Plan d'action pour les langues officielles 2023-2028](#).

Des efforts ont été déployés pour améliorer et renforcer le Parcours d'intégration francophone (PIF), un ensemble de services d'établissement en français offerts par des organismes francophones en vue de faciliter la création de liens durables entre les nouveaux arrivants et les communautés francophones hors Québec. En 2023-2024, 64 % des nouveaux arrivants francophones ont eu accès à au moins un service offert par un fournisseur de services francophones financé par IRCC, comparativement à 61 % au cours de l'exercice précédent.

Conclusions des audits effectués en 2023-2024 :

Un examen de la gestion du taux forfaitaire administratif par le Réseau de l'établissement de même qu'un examen de la gestion des programmes de contribution par le Réseau de l'établissement ont été effectués. Les rapports peuvent être fournis sur demande.

Examen de la gestion du taux forfaitaire administratif par le Réseau de l'établissement

La mission consultative a permis de conclure que le processus d'IRCC pour déterminer le taux forfaitaire administratif (TFA) dans le cadre des programmes d'aide à l'établissement et à la réinstallation est conforme aux pratiques exemplaires. Le processus facilite la détermination des TFA qui sont raisonnables et équitables pour les intervenants.

Des possibilités d'amélioration ont été cernées, ce qui pourrait appuyer d'autres améliorations et faire en sorte que le processus continue d'aboutir à des décisions raisonnables et équitables en matière de détermination des TFA.

Examen de la gestion des programmes de contribution par le Réseau de l'établissement

Cette mission consultative a permis de conclure que le Réseau d'établissement a pris des mesures considérables pour réduire le fardeau administratif imposé par ses programmes de contribution, qu'il fonctionne comme prévu et qu'il reflète fidèlement la propension actuelle au risque du Ministère.

Le Réseau d'établissement a réalisé des progrès dans la réduction des obstacles à l'accès au financement pour les petits organismes de services. Cependant, ces organismes continuent d'être soumis à des fardeaux administratifs qui peuvent dépasser leur capacité de gestion.

Le Réseau d'établissement dispose de politiques, de formations et de systèmes pour appuyer la gestion de ses programmes de contribution. En raison des changements continus apportés aux politiques et aux directives, ainsi que de la diversité des utilisateurs qui comptent sur les données disponibles, il est important que le Réseau d'établissement continue de gérer ces domaines de façon proactive.

Conclusions des évaluations effectuées en 2023-2024 :

La prochaine évaluation du Programme d'établissement devrait être terminée en 2026-2027. Cependant, des composantes des programmes d'établissement sont également prévues pour des évaluations distinctes, comme les Partenariats locaux en matière d'immigration (évaluations qui seront réalisées en 2025-2026).

Engagement des demandeurs et des bénéficiaires en 2023-2024 :

En 2023-2024, IRCC a collaboré activement avec des acteurs du secteur de l'établissement dans le but de soutenir les principaux domaines prioritaires et de répondre aux différents éléments de l'appel de propositions national pour 2024 du Programme d'établissement. Il a notamment fait des présentations et tenu des discussions à l'échelle nationale et régionale. Ces interactions ont orienté l'approche d'IRCC à l'égard des changements apportés aux programmes et ont donné aux intervenants l'occasion de poser des questions et de formuler des commentaires, compte tenu du rôle clé qu'ils jouent dans l'expérience d'établissement et d'intégration des nouveaux arrivants.

IRCC a également maintenu une communication continue avec les fournisseurs de services (FS) afin d'appuyer la gestion des ententes de financement et de veiller à ce que des services d'établissement de grande qualité soient offerts aux nouveaux arrivants. Le Ministère a notamment réalisé des activités en personne et virtuelles et des contrôles financiers, ainsi que l'examen des rapports qualitatifs et quantitatifs soumis par les FS. L'engagement auprès des FS s'est étendu aux réunions communautaires organisées par les organismes cadres, les Partenariats locaux en matière d'immigration (PLI), les Réseaux en immigration francophone (RIF) et d'autres intervenants pertinents.

En 2023-2024, IRCC a également terminé l'examen des résultats annuels du cinquième Sondage en ligne auprès des nouveaux arrivants, qui comprenait des questions sur la race. En tant que principale source par laquelle le Ministère recueille des données sur tous les nouveaux arrivants, ce sondage est un outil essentiel pour comprendre l'ensemble des résultats concernant l'intégration des nouveaux arrivants au Canada. On y trouve également un aperçu des tendances et des obstacles qui permettent d'appuyer la politique et la prise de décisions du Programme d'établissement.

La mobilisation continue des partenaires de prestation de services et des intervenants soutient les politiques du programme et les objectifs opérationnels d'IRCC, lesquels consistent à élaborer et à offrir des programmes qui répondent aux besoins des clients et des communautés. Le Conseil national de l'établissement et de l'intégration (CNEI) a été

le principal mécanisme d'échange de renseignements et de pratiques novatrices et prometteuses entre le secteur de l'établissement, les institutions et d'autres partenaires, les principaux intervenants en matière d'établissement, de réinstallation et d'intégration, les gouvernements provinciaux et territoriaux et d'autres ministères fédéraux.

Espace francophone

Au cours de l'exercice 2023-2024, soit en juin 2023, le Comité consultatif national en établissement francophone (CCNEF), codirigé par IRCC, a présenté un rapport final contenant ses recommandations sur le secteur de l'établissement francophone. Ce rapport final est le fruit de plus de trois ans de discussions entre le CCNEF et les intervenants, et de son analyse des principales constatations liées aux programmes d'établissement des francophones. IRCC a accueilli favorablement ce rapport et, compte tenu du moment de la préparation du Ministère dans le cadre de l'appel national de propositions 2024 (AP), celui-ci a été en mesure d'intégrer bon nombre des recommandations du rapport dans ses lignes directrices pour le lancement de l'AP en novembre 2023. IRCC a rencontré les membres du CCNEF pour discuter de son rapport final et a répondu officiellement à ce rapport en mars 2024 afin de souligner la mise en œuvre des recommandations.

IRCC a consacré un volet au Parcours d'intégration francophone pour la première fois dans le cadre de l'AP 2024. À compter de l'automne 2023, le Ministère a tenu une série de quatre webinaires pour aider les organismes francophones à cerner les possibilités de financement dans le cadre de l'AP 2024 et pour répondre à leurs questions afin de les guider dans la préparation de leurs propositions.

Renseignements financiers (en dollars)

Renseignements financiers (en dollars)						
Type de paiement de transfert	Dépenses réelles 2021-2022	Dépenses réelles 2022-2023	Dépenses prévues 2023-2024	Autorisations totales pouvant être utilisées en 2023-2024	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2023-2024	Écart (dépenses réelles en 2023 2024 moins dépenses prévues en 2023-2024)
Total des subventions	15 817 311	17 155 774	55 000 000	19 387 441	18 856 413	(36 143 587)
Total des contributions	832 413 887	956 360 675	1 048 071 586	1 079 278 032	1 060 401 578	12 329 992
Total des autres types de paiements de transfert	0	0	0	0	0	0

Total pour le programme	848 231 198	973 516 449	1 103 071 586	1 098 665 473	1 079 257 991	(23 813 595)
--------------------------------	-------------	-------------	---------------	---------------	---------------	--------------

Explication des écarts

Les dépenses réelles sont inférieures aux dépenses prévues, car une partie des fonds alloués n'a pas été dépensée puisqu'ils ont expiré à la fin de l'exercice en raison de la nature des activités exercées; cette situation est principalement attribuable au fait que les organismes bénéficiaires ont connu des retards dans le recrutement du personnel en raison de la pénurie de main-d'œuvre, ainsi que des retards dans l'exécution des activités prévues.

Programme d'aide à la réinstallation

Renseignements généraux

Titre du programme de paiements de transfert :

Programme d'aide à la réinstallation : Voté

Date de début :

1951 sous le titre de Programme d'aide à l'adaptation; dans sa forme actuelle, le Programme d'aide à la réinstallation (PAR) a été instauré en 1998.

Date de fin :

En continu

Type de paiement de transfert :

Subventions et contributions

Type de crédit :

Le programme fait l'objet de crédits annuels dans le cadre du budget des dépenses du gouvernement du Canada.

Exercice financier de mise en application des modalités :

2018-2019, mis à jour en 2023

Lien avec les résultats ministériels :

Les résidents permanents sont accueillis et bénéficient d'un soutien à l'établissement.

Lien avec le répertoire des programmes du Ministère :

Programme de réinstallation des réfugiés

But et objectifs du programme de paiements de transfert :

Le Programme d'aide à la réinstallation fournit un soutien financier direct et finance la prestation de services immédiats et essentiels aux réfugiés pris en charge par le gouvernement et autres bénéficiaires admissibles. Le PAR finance les activités et les services associés à la réinstallation pour les clients décrits à la section 4B des présentes modalités et conditions et fournit une aide financière transitoire à une catégorie de bénéficiaires qui sont des résidents temporaires.

Le PAR contribue à l'objet énoncé aux alinéas 3(1)e), 3(1)a) et 3(2)b) de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (LIPR), qui sont respectivement : « de remplir les obligations en droit international du Canada relatives aux réfugiés et aux personnes déplacées et d'affirmer la volonté du Canada de participer aux efforts de la communauté internationale pour venir en aide aux personnes qui doivent se réinstaller »; « de permettre au Canada de retirer de l'immigration le maximum d'avantages sociaux, culturels et économiques » et « de promouvoir l'intégration des résidents permanents au Canada, compte tenu du fait que cette intégration suppose des obligations pour les nouveaux arrivants et pour la société canadienne ».

Résultats obtenus :

En 2023-2024, IRCC a continué de répondre aux besoins immédiats et essentiels des réfugiés pris en charge par le gouvernement (RPG) et de certains autres clients admissibles par l'intermédiaire du PAR. Les services avant le départ ont continué d'être fournis à tous les réfugiés réinstallés (RPG, réfugiés parrainés par le secteur privé, réfugiés désignés par un bureau des visas [RDBV]) et réfugiés inscrits au Programme d'aide conjointe (PAC), et à tous les autres clients admissibles au PAR qui ont choisi d'avoir recours à ces services.

En 2023-2024, il y a eu au pays 23 311 admissions de RPG, comparativement à 23 912 admissions en 2022-2023. Au cours de la période, un nombre total de 24 775 RPG ont reçu au moins un service du PAR (à l'exception du Québec). Pour aider davantage les RPG à disposer des outils nécessaires pour vivre de façon autonome dans la société canadienne, 91 % des RPG (à l'extérieur du Québec) ont accédé aux services d'établissement d'IRCC au cours de la première année suivant leur arrivée. De plus, les RPG réinstallés au Canada (à l'extérieur du Québec) reçoivent un soutien du revenu dans le cadre du PAR pendant un nombre maximal de 12 mois, tandis que les RDBV en reçoivent un pendant un nombre maximal de 6 mois. En 2023-2024, un nombre total de 22 599 RPG et RDBV ont reçu un soutien du revenu du PAR.

Les collectivités de tout le Canada ont continué d'être confrontées à des conditions de marché locatif restreint, et le PAR a subi des pressions en raison des séjours prolongés

des clients dans des logements temporaires et des retards dans le transfert des clients vers des logements plus permanents. En réponse à cette situation, le PAR a fourni du financement aux FS pour mettre en œuvre d'autres mesures de soutien à la recherche de logement, mettre à l'essai de nouvelles façons d'offrir des mesures de soutien temporaires au logement et pour fournir des mesures de soutien supplémentaires aux clients dans les marchés les plus restreints, qui sont confrontés à des obstacles supplémentaires pour obtenir un logement (p. ex. les grandes familles ou les personnes présentant des considérations liées à l'accessibilité ou à la sécurité). En date de mars 2024, le nombre moyen de jours qu'un client du PAR a passés dans un logement temporaire était passé à 41 (comparativement à plus de 52 jours en mars 2023).

En 2023-2024, le PAR a continué d'appuyer un nombre important de clients arrivant au Canada dans le cadre des initiatives d'IRCC qui visent les Afghans. Au cours de cette période, IRCC a facilité la réinstallation au Canada de 9 687 RPG, de 2 274 clients supplémentaires par l'intermédiaire de la Politique d'intérêt public pour les membres de la famille élargie (PIPFE) d'anciens interprètes afghans, ainsi que de 137 clients par l'intermédiaire de la politique d'intérêt public pour les membres de la famille élargie d'anciens conseillers linguistiques et culturels (CLC), pour un total de 12 098 clients en 2023-2024. De ce nombre, 5 140 clients afghans ont été réinstallés dans 43 villes de taille moyenne et de petite taille au Canada (à l'exception du Québec) et ont reçu des services immédiats et essentiels dans le cadre du PAR. Les clients de la PIPFE et ceux liés aux CLC ont reçu un paiement unique équivalent à trois mois de soutien du revenu du PAR.

En 2023-2024, les personnes qui sont arrivées au Canada en vertu de l'Autorisation de voyage d'urgence Canada-Ukraine (AVUCU) étaient admissibles à présenter une demande d'aide financière transitoire ponctuelle dans le cadre du PAR, au montant de 3 000 \$ par adulte et de 1 500 \$ par enfant, pour répondre à leurs besoins immédiats. Au cours de cette période, plus de 133 000 titulaires de l'AVUCU ont été approuvés pour des paiements d'aide financière transitoire.

En 2023-2024, le Canada a également commencé à accueillir des clients de la Colombie, d'Haïti et du Venezuela au moyen d'une nouvelle voie d'accès humanitaire pour les membres de la famille élargie de citoyens canadiens et de résidents permanents. Les clients qui passent par cette voie peuvent être admissibles à un paiement unique d'aide financière dans le cadre du PAR équivalent à trois mois de soutien du revenu du PAR. En 2023-2024, 89 demandes d'aide financière transitoire ont été approuvées.

Conclusions des audits effectués en 2023-2024 :

Aucun audit n'a été effectué au cours de l'année de déclaration, et aucun audit n'est actuellement prévu ou en cours.

Conclusions des évaluations effectuées en 2023-2024 :

Une évaluation des programmes de réinstallation des réfugiés, y compris le PAR, sera réalisée au deuxième trimestre de 2024-2025.

Engagement des demandeurs et des bénéficiaires en 2023-2024 :

En 2023-2024, IRCC a consulté régulièrement les fournisseurs de services du PAR dans le cadre de tables de mobilisation nationales et régionales afin d'appuyer le renforcement des capacités en ce qui a trait à la prestation de services immédiats et essentiels aux réfugiés, y compris les réfugiés de l'Afghanistan. Le coordonnateur national du PAR a continué de jouer un rôle déterminant dans la planification centralisée et la communication avec les FS du PAR et les fournisseurs de services d'établissement partout au Canada, dans le but de faciliter la réinstallation des réfugiés afghans. Une réunion en personne a eu lieu en septembre 2023 avec le réseau des fournisseurs de services du PAR pour échanger des renseignements sur le programme de réinstallation et discuter des progrès réalisés et de la planification à venir, en vue d'appuyer l'engagement du gouvernement du Canada d'accueillir au moins 40 000 réfugiés afghans d'ici la fin de 2023.

En 2023-2024, IRCC a également communiqué directement avec les fournisseurs de services pour soutenir la voie d'accès humanitaire pour les ressortissants colombiens, haïtiens et vénézuéliens au moyen d'une table de mobilisation des intervenants ciblée. Ces réunions ont permis l'échange de renseignements entre IRCC et les fournisseurs de services, y compris des renseignements sur l'aide financière transitoire pour les clients du PAR.

Renseignements financiers (en dollars)

Renseignements financiers (en dollars)						
Type de paiement de transfert	Dépenses réelles 2021-2022	Dépenses réelles 2022-2023	Dépenses prévues 2023-2024	Autorisations totales pouvant être utilisées en 2023-2024	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2023-2024	Écart (dépenses réelles en 2023-2024 moins dépenses prévues en 2023-2024)
Total des subventions	29 000 000	495 718 572	232 315 930	421 788 337	420 988 234	188 672 304
Total des contributions	185 498 417	415 603 358	304 516 274	442 430 476	427 642 672	123 126 398
Total des autres types de paiements de transfert	0	0	0	0	0	0
Total pour le programme	214 498 417	911 321 930	536 832 204	864 218 813	848 630 906	311 798 702

Explication des écarts

Le financement par rapport au Plan pluriannuel des niveaux d'immigration pour 2023-2025 n'a pas été inclus dans les dépenses prévues pour 2023-2024, ce qui explique principalement pourquoi les dépenses réelles sont plus élevées que prévu. De plus, des fonds supplémentaires ont été obtenus au cours de l'année en raison de l'augmentation du nombre d'arrivées d'Ukrainiens; leur paiement a été approuvé dans le cadre de l'Initiative d'aide transitoire Canada-Ukraine (IATCU) du Programme d'aide à la réinstallation.

Parmi les crédits alloués, une partie des fonds n'a pas été dépensée, car ces fonds ont expiré à la fin de l'exercice en raison de la nature des activités réalisées; cette situation est principalement attribuable au fait que les organismes bénéficiaires ont connu des problèmes de recrutement de personnel et de maintien en poste.

Dépenses réelles de moins de 5 millions de dollars

Contribution annuelle évaluée à l'Organisation internationale pour les migrations

Renseignements généraux

Titre du programme de paiements de transfert :

Contribution annuelle évaluée à l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) :
Votée

Date de début :

L'OIM est l'organisation phare des Nations Unies dans le domaine des migrations, s'étant jointe au système des Nations Unies en tant qu'organisme rattaché en 2016. En 1951, le Canada faisait partie des membres fondateurs de l'OIM, mais il s'en est retiré en 1962. Le Canada a par la suite réintégré l'organisation en 1991 à titre de membre à part entière, et il lui verse depuis des quotes-parts annuelles.

Date de fin :

En continu

Type de paiement de transfert :

Contribution¹

Type de crédit :

Le programme fait l'objet de crédits annuels dans le cadre du budget des dépenses du gouvernement du Canada.

Exercice financier de mise en application des modalités :

2010-2011

Lien avec les résultats ministériels :

Les résidents permanents potentiels sont sélectionnés en vue de leur immigration au Canada.

Lien avec le répertoire des programmes du Ministère :

Asile

But et objectifs du programme de paiements de transfert :

Les contributions à l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) permettent au Canada :

- de participer aux mécanismes de gouvernance et de prise de décisions de l'organisation, y compris l'évaluation et l'audit, et les pratiques d'établissement du budget;
- d'accroître ses connaissances sur les tendances mondiales et les approches de la migration gérée;
- de faire progresser ses priorités internationales en matière de migration, notamment en contribuant à la gestion ordonnée et humaine des migrations, en favorisant la coopération internationale sur les questions de migration et en aidant à la recherche de solutions pratiques aux problèmes de migration;
- de fournir une aide humanitaire aux migrants, aux réfugiés et aux personnes déplacées à l'intérieur de leur pays;
- d'exécuter les programmes d'IRCC dans les domaines de la réinstallation, de la santé des migrants et du renforcement des capacités.

¹ Le taux de quote-part du Canada correspond à un pourcentage des dépenses administratives annuelles de l'OIM, et est établi par l'OIM en fonction de la capacité de payer. Pour déterminer la capacité de payer d'un État, et le taux de quote-part qui en résulte, l'OIM s'appuie sur les taux de quote-part établis par les Nations Unies par voie de résolution (aussi fondés sur la capacité de payer).

En tant que membre de l'OIM, le Ministère a une capacité accrue d'atteindre ses objectifs en ce qui concerne :

- la gestion de la migration qui favorise les intérêts canadiens et protège la santé et la sécurité des Canadiens;
- la reconnaissance et l'acceptation à l'échelle internationale des principes de la migration gérée conformément au programme général de politique étrangère du Canada.

Résultats obtenus :

IRCC représente le Canada en tant qu'État membre de l'OIM, et le Canada a versé la contribution obligatoire à l'OIM chaque année et en temps opportun. En tant qu'État membre, IRCC a pu participer à la gouvernance et à la prise de décisions de l'OIM, y compris aux réunions du Conseil de l'OIM et du Comité permanent des programmes et des finances de l'OIM. Cette situation a permis au Canada de jouer un rôle dans la gouvernance et la prise de décisions de l'organisation afin de faire progresser ses priorités internationales en matière de migration et de soutenir la prestation des programmes d'IRCC dans les domaines de la réinstallation, de la santé des migrants et du renforcement des capacités.

Conclusions des audits effectués en 2023-2024 :

Aucun audit n'a été effectué au cours de l'année de déclaration.

Conclusions des évaluations effectuées en 2023-2024 :

La prochaine évaluation de la participation d'IRCC à l'OIM devrait être effectuée en 2027-2028.

Engagement des demandeurs et des bénéficiaires en 2023-2024 :

IRCC est le ministère fédéral responsable de la surveillance de la relation institutionnelle entre l'OIM et le gouvernement du Canada. IRCC a participé aux deux organes directeurs de l'OIM : le Conseil de l'OIM et le Comité permanent des programmes et des finances. Cette situation a permis au Canada de jouer un rôle dans la gouvernance et la prise de décisions de l'organisation.

IRCC a également participé aux groupes de travail officiels de l'organisation sur les partenariats, la gouvernance et les priorités organisationnelles, ainsi que sur la réforme budgétaire. De plus, IRCC était et continue d'être présent à toutes les consultations informelles organisées par l'OIM, ainsi qu'au Dialogue international sur la migration de l'OIM, qui est une réunion biennale internationale sur la politique et la gouvernance en matière de migration dirigée par l'OIM. De plus, les représentants du gouvernement du Canada ont rencontré régulièrement des membres de la direction de l'OIM pour discuter

des priorités communes et des façons de maintenir et d'améliorer la relation bilatérale déjà positive.

Renseignements financiers (en dollars)

Renseignements financiers (en dollars)						
Type de paiement de transfert	Dépenses réelles 2021-2022	Dépenses réelles 2022-2023	Dépenses prévues 2023-2024	Autorisations totales pouvant être utilisées en 2023-2024	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2023-2024	Écart (dépenses réelles en 2023-2024 moins dépenses prévues en 2023-2024)
Total des subventions	0	0	0	0	0	0
Total des contributions	2 109 858	2 657 574	2 947 103	3 286 603	3 286 603	339 500
Total des autres types de paiements de transfert	0	0	0	0	0	0
Total pour le programme	2 109 858	2 657 574	2 947 103	3 286 603	3 286 603	339 500

Explication des écarts

Le montant représente le paiement annuel de l'adhésion à l'OIM. L'écart est attribuable aux taux de change.

Programme d'aide mondiale aux migrants irréguliers

Renseignements généraux

Titre du programme de paiements de transfert :

Programme d'aide mondiale aux migrants irréguliers

Date de début :

Avril 2013

Date de fin :

31 mars 2024

Type de paiement de transfert :

Contribution

Type de crédit :

Le programme fait l'objet de crédits annuels dans le cadre du budget des dépenses du gouvernement du Canada.

Exercice financier de mise en application des modalités :

2018-2019

Lien avec les résultats ministériels :

Les résidents permanents potentiels sont sélectionnés en vue de leur immigration au Canada.

Lien avec le répertoire des programmes du Ministère :

Asile

But et objectifs du programme de paiements de transfert :

Le Programme a pour objectif de répondre rapidement et efficacement aux crises internationales liées à la migration irrégulière, afin d'assurer une migration gérée qui favorise les intérêts du Canada et préserve la santé et la sécurité des Canadiens.

Le Programme verse des paiements de transfert sous forme de contributions à des organismes internationaux, intergouvernementaux et non gouvernementaux de confiance (p. ex. l'Organisation internationale pour les migrations). Il contribue à décourager le passage de clandestins et la migration irrégulière, tout en répondant aux besoins essentiels des migrants interceptés (logement, eau, nourriture, soins médicaux d'urgence, etc.); en les traitant conformément aux principes internationaux des droits de la personne, notamment la protection contre le refoulement; en renvoyant dans leur pays d'origine ceux qui, en vertu du droit international des réfugiés, ne sont pas considérés comme ayant besoin de protection.

Le programme s'inscrit dans la Stratégie canadienne de prévention du passage de clandestins, une initiative interministérielle que gère Affaires mondiales Canada.

Résultats obtenus :

En 2023-2024, le financement du Programme d'aide mondiale aux migrants irréguliers (PAMMI) a fourni 1 000 000 \$ en contributions pour aider les migrants interceptés. Ces fonds ont contribué au rapatriement, au logement, à la nourriture et aux

soins médicaux pour les migrants bloqués, ainsi qu'à la poursuite des campagnes de migration sécuritaire au Sri Lanka. En 2023-2024, 8 700 personnes ont participé aux séances de la campagne de migration sécuritaire. Cette aide, à son tour, a contribué à décourager le passage de clandestins et la migration illégale de façon générale, tout en veillant à ce que les besoins fondamentaux des migrants interceptés soient satisfaits, que ces migrants soient traités conformément aux principes internationaux de protection, y compris la protection contre le refoulement, et qu'ils soient renvoyés dans leur pays d'origine s'il est déterminé qu'ils n'ont pas besoin de protection, conformément aux principes internationaux de protection.

Conclusions des audits effectués en 2023-2024 :

Un audit du Programme d'octroi de l'asile et un audit de performance de la conception du programme pilote des migrants sans papiers devraient être achevés en 2025-2026.

Conclusions des évaluations effectuées en 2023-2024 :

La prochaine évaluation du PAMMI devrait être réalisée en 2027-2028.

Participation des demandeurs et des bénéficiaires en 2023-2024 :

Des réunions régulières sont tenues avec les représentants de l'OIM pour superviser les activités et veiller à ce que le programme continue de respecter l'intention et la lettre de l'entente de contribution. Dans le cadre du PAMMI, il est exigé que l'OIM obtienne l'approbation d'IRCC avant d'entreprendre de nouvelles activités importantes. Les représentants se rencontrent régulièrement pour discuter des activités.

La mobilisation des bénéficiaires ultimes de l'aide, c'est-à-dire les personnes clandestines – qui sont distinctes des demandeurs d'IRCC – est effectuée par l'OIM et supervisée par IRCC.

Renseignements financiers (en dollars)

Renseignements financiers (en dollars)						
Type de paiement de transfert	Dépenses réelles 2021-2022	Dépenses réelles 2022-2023	Dépenses prévues 2023-2024	Autorisations totales pouvant être utilisées en 2023-2024	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2023-2024	Écart (dépenses réelles en 2023-2024 moins dépenses prévues en 2023-2024)
Total des subventions	0	0	0	0	0	0

Total des contributions	1 273 773	2 365 150	0	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Total des autres types de paiements de transfert	0	0	0	0	0	0
Total pour le programme	1 273 773	2 365 150	0	1 000 000	1 000 000	1 000 000

Explication des écarts

Le financement du PAMMI a pris fin au cours de l'exercice 2022-2023 et a été exclu des dépenses prévues. En septembre 2023, le programme a été prolongé, et des dépenses ont été engagées pour le rapatriement des migrants clandestins et interceptés et pour d'autres formes d'aide à leur intention.

Programme de renforcement des capacités en matière de migration internationale

Renseignements généraux

Titre du programme de paiements de transfert :

Programme de renforcement des capacités en matière de migration internationale : Voté

Date de début :

Le Programme d'élaboration de politiques en matière de migration a été lancé en février 2003, puis a été renommé le Programme de renforcement des capacités en matière de migration internationale (PRCMI) en 2019.

Date de fin :

En continu

Type de paiement de transfert :

Subvention

Type de crédit :

Le programme fait l'objet de crédits annuels dans le cadre du budget des dépenses du gouvernement du Canada.

Exercice financier de mise en application des modalités :

2022-2023

Lien avec les résultats ministériels :

Les résidents permanents potentiels sont sélectionnés en vue de leur immigration au Canada.

Lien avec le répertoire des programmes du Ministère :

Asile

But et objectifs du programme de paiements de transfert :

Le Programme de renforcement des capacités en matière de migration internationale (PRCMI) alloue des fonds aux bénéficiaires de subvention admissibles en vue de la mise en œuvre d'initiatives qui feront progresser les politiques et programmes de migration à l'échelle mondiale, à l'appui des objectifs du Canada en matière d'aide humanitaire et d'immigration.

L'objectif du PRCMI consiste à appuyer l'établissement de systèmes de migration bien gérés qui facilitent la migration sûre, ordonnée et régulière en :

- a. faisant progresser les efforts de renforcement des capacités;
- b. favorisant l'élaboration et l'échange de renseignements et d'expertise en matière de migration.

L'exécution du PRCMI s'harmonise conformément aux pratiques qualitatives normalisées et aux pratiques de mesure fondées sur les résultats – comme l'inclusion d'extrants, d'indicateurs et de cibles. Ces mesures du rendement permettront d'évaluer l'efficacité des initiatives pour ce qui est de :

- a. renforcer les systèmes de migration et de protection des réfugiés dans les pays d'origine, de transit et d'accueil;
- b. faciliter la migration sûre, ordonnée et régulière tout en décourageant la migration irrégulière;
- c. promouvoir un discours ouvert sur la migration et les réfugiés fondé sur des éléments probants.

Résultats obtenus :

En 2023-2024, IRCC a continué d'investir dans des projets existants et nouveaux par l'intermédiaire du Programme de renforcement des capacités en matière de migration internationale (PRCMI) afin de contribuer au renforcement des systèmes de migration et de protection, de faciliter une migration sûre, ordonnée et régulière tout en contribuant à la lutte contre la migration irrégulière, et de promouvoir un discours ouvert et fondé sur

des preuves concernant les questions de migration et de réfugiés. Ces investissements continueront de soutenir les priorités du Canada en matière de migration, de protection et de diplomatie, ainsi que son rôle de chef de file.

En 2023-2024, le PRCMI comptait plusieurs volets de financement : le financement de base du PRCMI, l'Enveloppe pour la coopération et l'engagement en matière de migration (ECEM), le soutien au Plan d'action global pour l'Afghanistan et les pays voisins de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), un paiement de transfert d'Affaires mondiales en matière de financement de la lutte contre les changements climatiques, l'enveloppe consacrée au renforcement des capacités dans les Amériques et l'Enveloppe pour le renforcement des capacités à l'égard de la crise vénézuélienne, dont les projets finaux ont pris fin en mars 2024.

Les projets particuliers du PRCMI entrepris en 2023-2024 ont contribué au développement et au renforcement des systèmes de migration et de protection dans différents pays, ce qui a permis aux migrants et aux réfugiés dans des situations vulnérables, de même qu'aux communautés confrontées à des difficultés liées à la mobilité humaine, de recevoir du soutien et une protection et d'améliorer leur situation. Pour les pays et les régions où des projets ont eu lieu, ce soutien a fourni de l'aide technique, de la formation et les ressources nécessaires (y compris les technologies et l'équipement) aux autorités et aux organisations d'État pour améliorer la prestation des services de migration, la capacité de gestion et la gouvernance.

Par l'intermédiaire du PRCMI, IRCC a contribué au renforcement des capacités institutionnelles à l'étranger afin d'assurer une migration internationale plus sécuritaire, plus ordonnée et plus régulière. Les relations bilatérales et multilatérales du Canada avec les organisations internationales et les autorités des États ont été facilitées et renforcées au moyen de diverses tribunes, de conférences et de réunions internationales visant à accroître la coopération et le dialogue ouvert, ainsi que de consultations stratégiques et d'échanges de renseignements fondés sur des données probantes sur la migration et la protection internationales. L'amélioration de la coopération en matière de migration internationale et de protection des réfugiés est essentielle au succès des projets et aide à faire en sorte que les efforts du Canada soient harmonisés avec les besoins actuels en matière de migration et de protection internationales.

Dans le cadre du Programme de renforcement des capacités en matière de migration internationale, IRCC a continué d'appuyer des projets ciblés, notamment les suivants :

- Au Nigéria, en partenariat avec le [groupe ARK](#), le Canada a également facilité la formation de plus de 550 policiers d'État sur la sensibilisation à la traite des personnes et au passage de clandestins, ainsi que la réalisation d'une campagne de sensibilisation à la traite des personnes à l'échelle du pays, formation dont ont bénéficié 1 400 agents de transport et de communications nationales. Cette campagne a fourni une formation ciblée sur les communications et les messages stratégiques visant à repérer les signes d'une victime potentielle de la traite des

personnes, et a servi à une émission de télévision hebdomadaire et à une chaîne YouTube.

- Au Pakistan, dans le cadre d'un projet en collaboration avec l'[Office des Nations Unies contre la drogue et le crime](#) (ONUDC), le Canada a contribué à fournir de la formation et de l'aide au renforcement des capacités aux organismes d'application de la loi à l'échelle du pays en vue de déceler et de décourager la traite des personnes. Le projet a contribué à la détection de plus de 3 000 cas liés à la traite de personnes et à la poursuite d'environ 2 000 personnes impliquées dans ces crimes.
- En Asie centrale, le Canada s'est associé à l'OIM pour appuyer son [Plan intégral d'action l'Afghanistan et les pays voisins](#). Le projet vise à répondre aux besoins des Afghans vulnérables en Asie centrale, en collaborant avec les partenaires et les autorités locales pour créer des possibilités d'intégration, de résilience et de cohésion sociale. En 2023, les activités ont soutenu le renforcement des capacités du gouvernement à répondre aux urgences et à protéger les migrants vulnérables et les personnes déplacées. Par exemple, au Kazakhstan, 500 ressortissants afghans ont reçu de l'aide pour l'élaboration d'un plan d'affaires ainsi que pour des cours de langue, et 29 représentants d'un certain nombre de ministères gouvernementaux et d'académies de police ont reçu une formation portant sur des sujets tels que les instruments internationaux de protection des droits des migrants.

Conclusions des audits effectués en 2023-2024 :

Aucun audit n'a été effectué au cours de l'année de déclaration.

Conclusions des évaluations effectuées en 2023-2024 :

À l'heure actuelle, la prochaine évaluation du PRCMI devrait être réalisée en 2028-2029.

Participation des demandeurs et des bénéficiaires en 2023-2024 :

De pratique courante, IRCC maintenu un contact étroit entre les responsables de projet d'IRCC et les organismes bénéficiaires, tels que le HRC, l'OIM, le UNODC et l'OIT tout au long de la durée de mise en œuvre de chaque projet afin de surveiller les progrès et la conformité aux ententes de subvention. Conformément aux ententes de subvention, les bénéficiaires devaient rendre compte de l'état d'avancement de leurs activités à l'étape de la mise en œuvre de leur projet, ainsi que des résultats une fois leur projet terminé.

IRCC a aussi mené à bien des missions de reconnaissance et de surveillance en Inde, au Nigeria et au Mexique, afin d'évaluer les résultats préliminaires de chacun des projets en fonction des résultats proposés, de discuter avec les intervenants concernés et de cerner de nouvelles initiatives utiles auxquelles le Canada pourrait le plus contribuer.

Par l'entremise du PRCMI, IRCC a également continué de payer sa quote-part aux organismes internationaux du domaine de la migration, dont la Conférence régionale sur

les migrations, le Forum mondial sur les migrations et le développement et les Consultations intergouvernementales sur les politiques en matière d’asile, de réfugiés et de migrations (CIG). La quote-part d’IRCC et sa participation active aux activités de ces organismes permettent au Canada de se prononcer sur l’orientation à prendre et l’aident à donner suite à ses priorités diplomatiques liées à la migration et à la protection, à resserrer ses liens avec d’autres pays et intervenants, et à permettre la mise en commun de renseignements sur les pratiques exemplaires.

- L’adhésion du Canada aux CIG a continué de favoriser des échanges entre les hauts fonctionnaires et agents et les États membres des CIG sur diverses questions d’actualité liées à l’immigration, l’asile et à la gestion des frontières.
- Le Canada a alimenté les travaux de l’Institut des politiques de migration, y compris ceux du Conseil transatlantique sur les migrations. Sa participation aux activités de l’IPM a eu pour effet de resserrer sa collaboration avec les États et les intervenants, en plus de lui donner accès aux conseils et à l’expertise de l’IPM au cours, par exemple, de discussions ciblées.

Renseignements financiers (en dollars)

Renseignements financiers (en dollars)						
Type de paiement de transfert	Dépenses réelles 2021-2022	Dépenses réelles 2022-2023	Dépenses prévues 2023-2024	Autorisations totales pouvant être utilisées en 2023-2024	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2023-2024	Écart (dépenses réelles en 2023-2024 moins dépenses prévues en 2023-2024)
Total des subventions	7 999 922	19 650 000	24 950 000	26 450 000	26 449 996	1 499 996
Total des contributions	0	0	0	0	0	0
Total des autres types de paiements de transfert	0	0	0	0	0	0
Total pour le programme	7 999 922	19 650 000	24 950 000	26 450 000	26 449 996	1 499 996

Explication des écarts

Les dépenses réelles sont plus élevées que prévu en raison du transfert, en 2023-2024, d’Affaires mondiales Canada en matière de financement de la lutte contre les changements climatiques qui n’a pas été inclus plus tôt dans les dépenses prévues.

Analyse comparative entre les sexes plus

Introduction

En 2018, le Parlement a adopté la [*Loi canadienne sur la budgétisation sensible aux sexes*](#). Les plans ministériels et les rapports sur les résultats ministériels sont utilisés pour remplir les obligations du président du Conseil du Trésor de rendre publiques, chaque année, des analyses sur les répercussions des programmes de dépenses sur l'égalité entre les genres et la diversité.

Chaque organisme est responsable de mener sa propre [analyse comparative entre les sexes Plus \(ACS Plus\)](#).

La Politique sur les résultats indique que les responsables du Programme, désignés par les administrateurs généraux, ont la responsabilité d'assurer la collecte des données pour répondre aux exigences de la politique.

Applicabilité

Chaque année, tous les organismes doivent remplir les tableaux de renseignements supplémentaires sur l'ACS Plus dans les plans ministériels et les rapports sur les résultats ministériels.

Section 1 : Gouvernance et capacités des institutions liées à l'ACS Plus

L'équité, l'inclusion et l'intersectionnalité sont des considérations importantes pour Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) lorsqu'il s'agit de faciliter l'arrivée d'immigrants, de fournir une protection aux réfugiés et d'offrir des programmes d'établissement aux nouveaux arrivants, l'octroi de la citoyenneté et l'offre de services de passeport.

Gouvernance

En octobre 2023, IRCC a établi une nouvelle Direction générale de l'équité qui sert de centre d'expertise axé sur l'équité pour le Ministère. Cette direction vise à aider IRCC à adopter une approche plus intersectionnelle à l'égard de l'équité et à garantir une plus grande uniformité et une plus grande équité dans tous les aspects du travail d'IRCC, y compris la gestion des personnes, la conception des politiques et des programmes et la prestation des services.

La Direction générale de l'équité fournit des conseils et surveille le rendement en matière de lutte contre le racisme, de l'ACS Plus, de l'accessibilité, de la politique d'équité et d'autres initiatives qui favoriseront l'amélioration du bien-être en milieu de travail et l'atteinte de résultats équitables pour les employés, les clients et les Canadiens. Le

mandat de la Direction générale comprend le travail du Bureau d'aide aux employés, du Bureau de résolution des conflits et du Bureau de l'avancement de l'équité (anciennement le Groupe de travail voué à la lutte contre le racisme). Un Bureau de l'ombudsman sera ajouté à la Direction générale dans le futur pour servir de voie de recours indépendante pour les plaintes des employés portant sur le racisme et la discrimination, et d'autres problèmes liés au bien-être. De plus, le Bureau de l'ombudsman jouera un rôle clé dans la détermination des préjugés systémiques dans les systèmes d'emploi et le milieu de travail, et veillera à ce que les mesures prises par le Ministère puissent remédier aux problèmes de manière efficace.

Le groupe de travail sur l'ACS Plus sert de communauté de pratique en vue d'améliorer la compréhension et l'application de l'ACS Plus dans tous les secteurs d'IRCC. Comptant 73 membres provenant de tout le Ministère, le Groupe de travail permet aux participants de se consulter sur les considérations d'équité dans les propositions de politiques. Cette année, le groupe de travail a abordé un éventail de sujets prioritaires, notamment l'examen de la politique d'IRCC en matière d'ACS Plus, une vision de lutte contre le racisme dans le cadre de l'établissement, l'ACS Plus dans le système de classement d'Entrée express et l'intégration de l'ACS Plus dans l'appel de propositions pour le secteur de l'établissement.

Examen des programmes de Ressources humaines (RH) et des systèmes d'emploi

IRCC s'emploie à améliorer la diversité dans son processus d'embauche. En 2023, IRCC a entrepris un examen pour déterminer s'il y avait des obstacles pour les groupes visés par l'équité en matière d'emploi (EE) dans les processus des RH. Les renseignements recueillis appuieront l'élaboration d'un plan pluriannuel de lutte contre le racisme, de diversité, d'équité et d'inclusion (LRDEI), qui s'attaquera aux obstacles auxquels font face les groupes visés par l'EE.

- IRCC répond activement à l'Appel à l'action en faveur de la lutte contre le racisme, de l'équité et de l'inclusion dans la fonction publique fédérale lancé par le greffier en 2021, et à l'orientation future (2023) en établissant et en poursuivant des objectifs pluriannuels pour promouvoir la croissance et la représentation des groupes en quête d'équité. Cela comprend une formation obligatoire pour tous les employés d'IRCC, des activités ministérielles et des séances de discussion ouverte virtuelles pour promouvoir la sensibilisation, une formation de base sur la lutte contre le racisme pour les cadres intermédiaires et des cercles de confiance avec les employés et la haute direction autochtones, noirs et racisés.
- Le Ministère a fait d'importants progrès dans la promotion de l'équité en matière d'emploi à la suite du lancement d'une stratégie exhaustive visant à atteindre, d'ici 2024, les niveaux de référence d'équité en matière d'emploi qui reflètent la population canadienne. Cette stratégie, approuvée par le Comité exécutif d'IRCC en octobre 2021, est axée sur l'accès à des données désagrégées sur l'équité en matière d'emploi, un modèle de responsabilisation et une formation et des outils

personnalisés pour les gestionnaires et les professionnels des RH. Depuis son lancement, la stratégie a permis une augmentation de la représentation dans toutes les catégories. Cependant, d'autres efforts doivent être déployés pour atteindre les bases de référence pour la représentation à divers niveaux de carrière au sein de chaque groupe d'équité en matière d'emploi.

Lutte contre le racisme et équité

En 2023-2024, IRCC a continué de renforcer sa gouvernance en matière de lutte contre le racisme afin de s'attaquer plus efficacement au racisme systémique et d'intégrer l'équité comme valeur fondamentale à l'échelle du Ministère. Cet engagement s'est traduit par des initiatives qui favorisent un milieu de travail plus équitable, ainsi que par des politiques et des programmes qui font l'objet d'évaluations selon la politique de l'ACS Plus. Des stratégies ont été définies pour intégrer des mesures de lutte contre le racisme et d'équité dans la planification ministérielle, les évaluations et les rapports sur les résultats. Les initiatives décrites dans la [Stratégie d'IRCC de lutte contre le racisme 2.0 \(2021-2024\)](#) ont été conçues de manière à faire progresser l'équité pour les employés, les clients et les Canadiens.

Capacités

En 2023-2024, IRCC a fait des progrès importants en renforçant les capacités ministérielles en matière d'ACS Plus afin d'améliorer les méthodes de surveillance et d'évaluation des résultats des politiques et des programmes. Le Ministère a dirigé des initiatives stratégiques visant à améliorer l'utilisation et la désagrégation des données, et a fait la promotion d'outils et de ressources pour mieux intégrer l'ACS Plus au travail du Ministère.

Promotion des outils, des ressources et des réseaux d'employés

Le Ministère a continué de promouvoir les outils et les ressources de l'ACS Plus en fournissant des conseils sur la façon de les appliquer aux politiques, aux programmes et aux activités d'IRCC. Ces outils contribuent à renforcer la capacité du Ministère à cerner et à surveiller les divers résultats liés à l'égalité entre les genres, à la diversité, à l'équité et à l'accessibilité.

La promotion des outils et des ressources est assurée au moyen de divers canaux à IRCC, y compris la formation, les conseils consultatifs et les réseaux d'employés. En 2023, IRCC a offert une formation en ligne et des ressources sur l'ACS Plus à tous les employés, dont un cours d'introduction à l'ACS Plus, un outil d'évaluation des répercussions raciales (OERR) et des lignes directrices pour la rédaction inclusive. De plus, le Secteur de l'établissement, de l'intégration et des affaires francophones a dirigé une série de formations sur l'ACS Plus afin de sensibiliser le personnel du secteur de l'établissement d'IRCC et de renforcer ses capacités. Cela comprend deux sondages auprès du personnel de l'ensemble du secteur visant à recueillir de l'information sur la sensibilisation et les

obstacles, et un plan pour continuer à sensibiliser les employés du secteur. À un niveau plus général, le Conseil consultatif de lutte contre le racisme et les responsables de la lutte contre le racisme du secteur, qui comptent environ 65 membres au total, ont appuyé la promotion des outils et des ressources et ont échangé des pratiques exemplaires pour favoriser l'équité à l'échelle du Ministère. De plus, le Ministère a soutenu les réseaux d'employés, les programmes de mentorat et les possibilités de formation axées sur la diversité, y compris le Réseau des femmes, le Réseau des employés noirs, le Réseau des personnes handicapées et son comité, le Réseau des employés racisés et des alliés ainsi que le Cercle des peuples autochtones et Fierté@IRCC. Ces groupes et initiatives, qui sont défendus par la haute direction, favorisent l'inclusion, éliminent les obstacles et accroissent le sentiment d'appartenance de tous les employés.

Examen de la politique en matière d'ACS Plus

Des consultations internes ont été menées pour examiner la politique actuelle d'IRCC en matière d'ACS. Cet examen visait à cerner les lacunes dans les aspects intersectionnels de l'identité et de l'expérience vécue inclus dans le « Plus » de l'ACS Plus, à reconnaître les aspects non binaires du genre et à approfondir l'intégration de l'ACS Plus dans les cycles d'élaboration des politiques et des programmes d'IRCC.

Ressources humaines : équivalents temps plein consacrés à l'ACS Plus

Le Ministère comptait 11,5 équivalents temps plein affectés à l'ACS Plus.

Section 2 : Répercussions sur le genre et la diversité, par programme

Responsabilité essentielle 1 : Visiteurs, étudiants étrangers et travailleurs temporaires

Nom du programme : [Visiteurs](#)

Buts du programme :

Le Programme des visiteurs facilite l'entrée des voyageurs au Canada. Il en résulte des répercussions sociales et culturelles positives pouvant découler de l'échange d'expériences et du transfert de connaissances entre les visiteurs et les Canadiens. De plus, les visiteurs qui reviennent au Canada à titre d'étudiants, de travailleurs ou de résidents permanents génèrent des effets résiduels positifs.

Publics cibles : R ressortissants étrangers admissibles qui cherchent à entrer au Canada à titre de visiteurs

Répartition des avantages

Délivrance de visas de résident temporaire (VRT) et d'autorisations de voyage électroniques (AVE)

Répartition	Groupe
Par genre	Généralement équilibré entre les genres
Par groupe d'âge	Aucune incidence intergénérationnelle importante ou incidence générationnelle entre les jeunes et les aînés

Résultats relatifs à des groupes démographiques particuliers :

Les données sur les visiteurs indiquent que les femmes sont plus nombreuses que les hommes à demander un super visa (un visa destiné aux parents et aux grands-parents qui permet de multiples entrées pour une période allant jusqu'à 10 ans). En juillet 2023, la période pour laquelle un titulaire de super visa pouvait rester au Canada est passée à 5 ans par entrée afin d'appuyer la réunification des familles.

Bien que les demandeurs de visa de visiteur qui ne s'identifient pas comme des hommes ou des femmes représentent moins de 0,01 % de tous les VRT et AVE délivrés, le nombre de demandeurs qui sélectionnent le genre X dans leur demande de visa de visiteur augmente de façon constante depuis la mise en œuvre des options élargies.

Les personnes incapables de communiquer en français ou en anglais représentent près de la moitié de tous les super visas délivrés.

Répercussions principales du programme sur le genre et la diversité :

Le Programme des visiteurs facilite les voyages au Canada en délivrant des VRT ou des AVE aux visiteurs. L'admissibilité à l'obtention de ces documents de voyage n'est pas fondée sur le genre ou d'autres facteurs identitaires divers.

Statistiques relatives aux répercussions principales du programme :

Statistiques	Résultats observés Exercice financier 2023-2024	Source des données	Commentaires
Pourcentage de visas de résident temporaire (VRT) délivrés par genre	Femmes : 50 % Hommes : 50 % Autre genre : < 1 %	Système mondial de gestion des cas (SMGC) d'IRCC	Sans objet (S.O.)
Pourcentage de VRT délivrés par âge	0-17 : 14 % 18-67 : 80 % 68 ans et plus : 6 %	SMGC	S.O.

Pourcentage de VRT délivrés en fonction de la capacité de communiquer en français ou en anglais	Français : 7 % Anglais : 75 % Aucune des deux langues : 17 % Non identifiée : 1 %	SMGC	Le pourcentage de VRT délivrés à des francophones est le plus élevé des cinq derniers exercices.
Pourcentage de super visas délivrés par genre	Femmes : 61 % Hommes : 39 %	SMGC	S.O.
Pourcentage de super visas délivrés par âge	0-17 : < 1 % 18-67 : 82 % 68 et plus : 18 %	SMGC	S.O.
Pourcentage de super visas délivrés en fonction de la capacité de communiquer en français ou en anglais	Français : 3 % Anglais : 53 % Aucune des deux langues : 44 %	SMGC	S.O.
Pourcentage des autorisations de voyage électroniques (AVE) délivrées par genre	Femmes : 50 % Hommes : 50 % Autre genre : < 1 %	SMGC	S.O.
Pourcentage d'AVE délivrées par âge	0-17 : 13 % 18-67 : 79 % 68 et plus : 8 %	SMGC	S.O.
Pourcentage d'AVE délivrées à des personnes dont l'état matrimonial est célibataire, par genre	Femmes : 50 % Hommes : 50 % Autre genre: < 1 %	SMGC	S.O.

Autres répercussions principales du programme :

En juin 2023, IRCC a levé l'obligation de visa pour les voyageurs admissibles en provenance de 13 pays qui se rendent au Canada ou qui transitent par le Canada (programme d'expansion de l'AVE). Ces 13 pays comprenaient : les Seychelles, le Maroc, le Panama, le Costa Rica, l'Uruguay, l'Argentine, Trinité-et-Tobago, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Antigua-et-Barbuda, Saint-Vincent-et-les Grenadines, la Thaïlande et les Philippines. Le Programme d'expansion de l'AVE permet d'offrir une expérience client plus rapide, plus facile et plus équitable aux visiteurs racisés au Canada. Les premiers résultats indiquent que l'exemption partielle de visa a réussi à encourager tous les visiteurs de ces pays à voyager d'une manière largement équilibrée entre les genres.

Plan de collecte de données relatives à l'ACS Plus

Le Ministère continuera d'utiliser les données de l'ACS Plus tirées du Sondage annuel sur l'expérience des clients en matière de citoyenneté et d'immigration pour évaluer si des groupes de clients ou des données démographiques précis vivent différemment certains aspects du Programme des visiteurs.

Nom du programme : Étudiants étrangers

Buts du programme :

Publics cibles : Ressortissants étrangers admissibles qui cherchent à entrer ou à séjourner au Canada à titre d'étudiants étrangers

Répartition des avantages :

Répartition	Groupe
Par genre	Généralement équilibrée entre les genres
Par groupe d'âge	Aucune incidence intergénérationnelle importante ou incidence générationnelle entre les jeunes et les aînés

Répercussions principales du programme sur le genre et la diversité :

Non disponible

Statistiques relatives aux répercussions principales du programme

Statistiques	Résultats observés AC 2023	Source des données	Commentaires
Nombre et pourcentage de titulaire de permis d'études par genre	Femmes : 47 % (319 990) Hommes : 53 % (362 680) Autre genre : < 1 % (65) Non identifié : < 1 % (20)	SMGC	S.O.
Nombre et pourcentage d'admissions de résidents permanents qui ont déjà eu un permis d'études, par genre	Total : 118 680 Femmes : 46 % (54 800) Hommes : 54 % (63 875) Autre genre : < 1 % (5)	SMGC	Les données comprennent la résidence permanente dans tous les volets d'immigration. Les données montrent une diminution de 1 % des admissions de résidentes permanentes titulaires d'un permis d'études comparativement à 2022.

Nombre et pourcentage d'admissions de résidents permanents qui ont déjà eu un permis d'études, par groupe d'âge	Total : 118 680 De 0 à 14 ans : 10 175 (9 %) De 15 à 29 ans : 76 055 (64 %) De 30 à 44 ans : 29 415 (25 %) De 45 à 59 ans : 2 935 (2 %) 60 ans et plus : 100 (< 1 %)	SMGC	S.O.
---	--	------	------

Nom du programme : Travailleurs temporaires

Buts du programme :

IRCC recueille des renseignements sur l'âge, le pays de naissance, le pays de résidence et les langues officielles des titulaires de permis de travail, ce qui permet de surveiller et d'analyser les répercussions du programme en fonction du genre et de la diversité.

Publics cibles : Travailleurs vulnérables au Canada

Répartition des avantages :

Répartition	Groupe
Par genre	De 60 % à 79 % d'hommes
Par niveau de revenu	Aucune incidence importante sur la répartition
Par groupe d'âge	Aucune incidence intergénérationnelle importante ou incidence générationnelle entre les jeunes et les aînés

Résultats relatifs à des groupes démographiques particuliers :

Les travailleurs titulaires d'un permis de travail ouvert pour les travailleurs vulnérables (PTO-V) seraient initialement venus au Canada munis d'un permis de travail propre à l'employeur en vertu du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) ou du Programme de mobilité internationale (PMI). Ces travailleurs auraient par la suite présenté une demande de PTO-V parce qu'ils étaient victimes ou risquaient d'être victimes de violence dans le contexte de leur emploi au Canada. En 2023, 70 % de tous les PTO-V ont été accordés à des hommes, et la majorité de titulaires de permis (1 235) étaient âgés de 30 à 44 ans. De plus, environ 21 % des PTO V ont été délivrés à des personnes de l'Inde, et 15 % à des personnes du Mexique.

Répercussions principales du programme sur le genre et la diversité :

Non disponible

Statistiques relatives aux répercussions principales du programme

Statistiques	Résultats observés AC 2023	Source des données	Commentaires
Nombre et pourcentage de titulaires de permis de travail ouvert pour les travailleurs vulnérables par genre	Total : 2 055 Hommes : 1 440 (70 %) Femmes : 615 (30 %)	SMGC	S.O.
Nombre de titulaires de permis de travail ouvert pour les travailleurs vulnérables par groupe d'âge	Total : 2 055 De 15 à 29 : 595 (29 %) De 30 à 44 : 1 235 (60 %) 45 ans et plus : 230 (11 %)	SMGC	S.O.

Autres répercussions principales du programme :

Le PTO-V donne aux travailleurs étrangers titulaires d'un permis de travail propre à un employeur donné valide l'accès à un permis de travail ouvert s'ils sont victimes de mauvais traitements au travail ou s'ils risquent de l'être. Cette option leur permet de se sortir rapidement d'une situation de violence et de commencer à travailler pour un autre employeur admissible au Canada.

Plan de collecte de données relatives à l'ACS Plus

Nous avons l'intention de continuer à recueillir des données sur les travailleurs temporaires au fil du temps. L'analyse des demandes et des approbations des PTO-V sert à améliorer le cours interne de formation tenant compte des traumatismes pour les agents d'immigration qui traitent les demandes de PTO-V.

Nom du programme : Travailleurs temporaires – Expérience internationale Canada

Buts du programme : Grâce à la négociation d'ententes et d'accords sur la mobilité des jeunes, Expérience internationale Canada (EIC) facilite les possibilités d'expérience de travail internationale pour les jeunes de 18 à 35 ans dans les pays partenaires du monde entier.

Publics cibles : Jeunes Canadiens et étrangers (âgés de 18 à 35 ans) des pays et territoires participant à EIC.

Répartition des avantages :

Répartition	Groupe
Par groupe d'âge	Profite principalement aux jeunes, aux enfants ou aux générations futures

Répercussions principales du programme sur le genre et la diversité

Non disponible

Autres répercussions principales du programme :

En 2023-2024, les activités de promotion et de mobilisation d’EIC comprenaient cinq activités destinées aux jeunes et aux organisations autochtones, et trois à l’intention des jeunes et des organisations 2ELGBTQI+.

Plan de collecte de données relatives à l’ACS Plus

Des échanges de données anonymisées avec les pays partenaires, y compris sur l’âge et le genre, sont inclus dans chaque entente et accord sur la mobilité des jeunes du programme d’EIC. Au printemps 2024, EIC a commencé l’échange annuel de données avec les pays partenaires pour la saison 2023.

Responsabilité essentielle 2 : Sélection et intégration des immigrants et des réfugiés

Nom du programme : Immigration économique fédérale

Buts du programme : Les programmes d’immigration économique du Canada sélectionnent les immigrants qui ont une plus grande probabilité de s’établir économiquement par eux-mêmes au Canada. Bien que les critères d’admissibilité varient d’un programme d’immigration économique à l’autre, il y a habituellement des seuils pour l’expérience de travail, l’éducation et la formation, et les compétences linguistiques.

Publics cibles : Ressortissants étrangers en âge de travailler

Répartition des avantages :

Répartition	Groupe
Par genre	Généralement équilibrée entre les genres
Par niveau de revenu	Aucune incidence importante sur la répartition
Par groupe d’âge	Aucune incidence intergénérationnelle importante ou incidence générationnelle entre les jeunes et les aînés

Résultats relatifs à des groupes démographiques particuliers :

En 2023, les admissions de résidents permanents dans le cadre des programmes et des projets pilotes de l’immigration économique fédérale [catégorie de l’expérience canadienne, programmes des aides familiaux, Projet pilote sur la voie d’accès à la mobilité économique, travailleurs de métiers spécialisés (fédéral), travailleurs qualifiés (fédéral), entreprises de compétence fédérale, Programme pilote sur l’agroalimentaire (fédéral),

projet pilote sur l'agroalimentaire et Voie d'accès de la résidence temporaire à la résidence permanente] étaient composés de 47 % de femmes et de 53 % d'hommes. La majorité des admissions de demandeurs principaux pour ces programmes touchaient des personnes âgées entre 15 et 29 ans (53 %) et entre 30 et 44 ans (43 %).

En 2023, les admissions à la résidence permanente dans le cadre des deux programmes fédéraux pour les gens d'affaires (le Programme de visa pour démarrage d'entreprise et le Programme des travailleurs autonomes) comprenaient 49 % de femmes et 51 % d'hommes. Bien que ces proportions représentent une parité étroite entre les deux groupes, les femmes étaient sous-représentées comme demandeuses principales (35 % comparativement à 65 % pour les hommes).

Les personnes admises au Canada dans la catégorie de l'expérience canadienne, du Programme des travailleurs qualifiés (fédéral) et du Programme des travailleurs de métiers spécialisés (fédéral) sont composées de 48 % de femmes et de 52 % d'hommes (demandeurs principaux et conjoints ou personnes à charge), avec certaines variations selon le programme.

Les programmes, gérés dans le cadre d'Entrée express [catégorie de l'expérience canadienne, Programme des travailleurs qualifiés (fédéral) et Programme des travailleurs de métiers spécialisés (fédéral)], exigent une expérience de travail spécialisé et favorisent les personnes ayant un niveau de scolarité plus élevé et une expérience de la langue et du travail au Canada; davantage de points sont accordés aux candidats possédant ces qualifications. Le système de classement général d'Entrée express est calibré de manière à récompenser les personnes dont les qualifications se traduisent par des résultats économiques positifs après leur arrivée. De plus, même si tous les adultes peuvent soumettre leur déclaration d'intérêt pour présenter une demande dans le cadre d'Entrée express, le système accorde un maximum de points aux personnes de 29 ans et moins. En 2023, 54 % de ceux qui ont reçu une invitation à présenter une demande de résidence permanente étaient âgés de 20 à 29 ans. Par conséquent, en raison des différences dans l'attribution des points en fonction de l'âge, la probabilité que des candidats âgés de 30 ans et plus reçoivent une invitation à présenter une demande est moindre.

Répercussions principales du programme sur le genre et la diversité

Non disponible

Statistiques relatives aux répercussions principales du programme

Statistiques	Résultats observés Année civile (AC) 2023	Source des données	Commentaires
Admissions relatives à l'immigration économique fédérale par genre	Total : 121 450 Femmes : 47 % Hommes : 53 %	SMGC	6 % plus d'hommes ont été admis à titre

Comprend : catégorie de l'expérience canadienne, programmes des aides familiaux, Projet pilote sur la voie d'accès à la mobilité économique, travailleurs de métiers spécialisés (fédéral), travailleurs qualifiés (fédéral), entreprises de compétence fédérale, Programme pilote sur l'agroalimentaire (fédéral), projet pilote sur l'agroalimentaire et Voie d'accès de la résidence temporaire à la résidence permanente			d'immigrants économiques fédéraux. En général, les hommes sont plus susceptibles d'être non accompagnés que les femmes.
Admissions au titre du Programme des travailleurs de métiers spécialisés (fédéral) par genre	Total : 117 Femmes : 47 % Hommes : 53 %	SMGC	S.O.
Admissions au titre du Programme des travailleurs qualifiés (fédéral) par genre	Total : 65 473 Femmes : 49 % Hommes : 51 %	SMGC	S.O.
Admissions au titre de la catégorie de l'expérience canadienne par genre	Total : 42 081 Femmes : 47 % Hommes : 53 %	SMGC	S.O.
Admissions au titre de la catégorie de l'expérience canadienne selon la langue officielle (à l'exception des langues non spécifiées), le genre et la situation de famille	Total : 42 081 Anglais Demandeuses principales : 41 % Épouses ou personnes à charge de sexe féminin : 61 % Demandeurs principaux : 59 % Époux ou personnes à charge de sexe masculin : 39 % Français Demandeuses principales : 52 % Épouses ou personnes à charge de sexe féminin : 51 % Demandeurs principaux : 48 % Époux ou personnes à charge de sexe masculin : 49 % Français et anglais Demandeuses principales : 48 % Épouses ou personnes à charge de sexe féminin : 59 % Demandeurs principaux : 52 % Époux ou personnes à charge de sexe masculin : 41 %	SMGC	S.O.

	<p>Aucun des deux Demandeuses principales : 78 % Épouses ou personnes à charge de sexe féminin : 47 % Demandeurs principaux : 22 % Époux ou personnes à charge de sexe masculin : 53 %</p>		
Admissions des travailleurs qualifiés (fédéral) selon la langue officielle (à l'exception des langues non spécifiées), le genre et la situation de famille	<p>Total : 65 473 Anglais Demandeuses principales : 48 % Épouses ou personnes à charge de sexe féminin : 49 % Demandeurs principaux : 52 % Époux ou personnes à charge de sexe masculin : 51 % Français Demandeuses principales : 53 % Épouses ou personnes à charge de sexe féminin : 48 % Demandeurs principaux : 47 % Époux ou personnes à charge de sexe masculin : 52 % Français et anglais Demandeuses principales : 54 % Épouses ou personnes à charge de sexe féminin : 47 % Demandeurs principaux : 46 % Époux ou personnes à charge de sexe masculin : 53 % Aucun des deux Demandeuses principales : 60 % Épouses ou personnes à charge de sexe féminin : 50 % Demandeurs principaux : 40 % Époux ou personnes à charge de sexe masculin : 50 %</p>	SMGC	S.O.
Admissions des travailleurs de métiers spécialisés (fédéral) selon la langue officielle (à l'exception des langues non spécifiées), le genre et la situation de famille	<p>Total : 117 Anglais Demandeuses principales : 16 % Épouses ou personnes à charge de sexe féminin : 66 % Demandeurs principaux : 84 % Époux ou personnes à charge de sexe masculin : 34 % Français Aucun déclaré Français et anglais Aucun déclaré Aucun des deux</p>	SMGC	S.O.

	<p>Demandeuses principales : aucune déclarée Épouses ou personnes à charge de sexe féminin : 53 % Demandeurs principaux : aucun déclaré Époux ou personnes à charge de sexe masculin : 47 %</p>		
Admissions de demandeurs principaux au titre de la catégorie de l'expérience canadienne, selon le genre et les cinq principaux pays de citoyenneté	<p>Femmes</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Inde 2. Chine 3. Nigéria 4. Philippines 5. France <p>Hommes</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Inde 2. Chine 3. Nigéria 4. Iran 5. Royaume-Uni et territoires britanniques d'outre-mer 	SMGC	S.O.
Admissions de demandeurs principaux au titre du Programme des travailleurs qualifiés (fédéral), selon le genre et les cinq principaux pays de citoyenneté	<p>Femmes</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Inde 2. Nigéria 3. Cameroun 4. Maroc 5. Chine <p>Hommes</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Inde 2. Nigéria 3. Cameroun 4. Pakistan 5. Maroc 	SMGC	S.O.
Admissions de demandeurs principaux au titre du Programme des travailleurs de métiers spécialisés (fédéral), selon le genre et les trois principaux pays de citoyenneté	<p>Femmes</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Inde 2. Corée du Sud 3. Iran <p>Hommes</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Inde 2. Pakistan 3. Iran 	SMGC	S.O.
Admissions de demandeurs principaux au titre de la catégorie de l'expérience canadienne, selon le genre et les cinq principaux pays de citoyenneté	<ol style="list-style-type: none"> 1. Inde 15 666 (F : 36 %; H : 64 %) 2. Chine 2 024 (F : 58 %; H : 42 %) 3. Nigéria 827 (F : 51 %; H : 49 %) 	SMGC	S.O.

	<p>4. Iran 715 (F : 44 %; H : 56 %)</p> <p>5. France 679 (F : 50 %; H : 50 %)</p>		
Admissions de demandeurs principaux au titre du Programme des travailleurs qualifiés (fédéral), selon le genre et les cinq principaux pays de citoyenneté	<p>1. Inde 7 635 (F : 45 %; H : 55 %)</p> <p>2. Nigéria 1 882 (F : 63 %; H : 34 %)</p> <p>3. Cameroun 1 341 (F : 51 %; H : 49 %)</p> <p>4. Maroc 1 009 (F : 54 %; H : 46 %)</p> <p>5. Corée du Sud 824 (F : 42 %; H : 58 %)</p>	SMGC	S.O.
Admissions de demandeurs principaux au titre du Programme des travailleurs de métiers spécialisés (fédéral), selon le genre et les trois principaux pays de citoyenneté	<p>1. Inde F : 36 %; H : 64 %</p> <p>2. Pakistan F : 0 %; H : 100 %</p> <p>3. Iran F : 33 %; H : 67 %</p>	SMGC	S.O.
Admissions au titre du Programme des aides familiaux (à l'exclusion du Québec) par genre et statut familial	<p>Total : 2 965</p> <p>Femmes : 1 763 (59%)</p> <p>Hommes : 1 202 (41%)</p> <p>Demandeurs principaux : 1 341</p> <p>Femmes : 1 263 (92%)</p> <p>Hommes : 102 (8%)</p> <p>Époux ou personnes à charge : 1 624</p> <p>Femmes : 524 (32%)</p> <p>Hommes : 1 100 (68%)</p>	SMGC	Les demandeuses principales étaient principalement des femmes (92 %). Cette proportion reflète les tendances au sein de la main-d'œuvre du secteur des soins, qui est principalement composée de femmes.
Admissions au titre du Programme pilote sur l'agroalimentaire par genre et statut familial	<p>Total : 1 565</p> <p>Femmes : 690 (44 %)</p> <p>Hommes : 875 (56 %)</p> <p>Demandeurs principaux :</p> <p>Femmes : 24 %</p> <p>Hommes : 76 %</p> <p>Époux et personnes à charge :</p> <p>Femmes : 60 %</p> <p>Hommes : 40 %</p>	SMGC	En 2023, les demandeurs principaux étaient constitués d'un plus grand nombre d'hommes, car la main-d'œuvre du secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire est principalement composée d'hommes.

<p>Admissions au titre de la Voie d'accès de la résidence temporaire à la résidence permanente par genre et statut familial</p>	<p>Total : 36 315 Femmes : 16 236 (45 %) Hommes : 20 079 (55 %) Demandeurs principaux : Femmes : 42 % Hommes : 58 % Époux et personnes à charge : Femmes : 50 % Hommes : 50 %</p>	<p>SMGC</p>	<p>Parmi l'ensemble des admissions, il y a une plus forte proportion d'hommes que de femmes. Pour les conjoints et les personnes à charge, il y avait une répartition égale entre les hommes et les femmes.</p>
<p>Admissions au titre du Programme d'immigration des travailleurs autonomes par genre et statut familial</p>	<p>Total : 1 285 Demandeurs principaux : 451 Femmes : 37 % Hommes : 63 % Époux ou personne à charge : 834 Femmes : 56 % Hommes : 44 %</p>	<p>SMGC</p>	<p>S.O.</p>
<p>Admissions au titre du Programme d'immigration des travailleurs autonomes selon la langue officielle (à l'exception des langues non spécifiées), par genre et statut familial</p>	<p>Total : 1 285 Anglais Demandeuses principales : 39 % Épouses ou personnes à charge de sexe féminin : 59 % Demandeurs principaux : 61 % Époux ou personnes à charge de sexe masculin : 41 % Français Chiffres inférieurs à cinq Français et anglais Demandeuses principales : 57 % Épouses ou personnes à charge de sexe féminin : 57 % Demandeurs principaux : 43 % Époux ou personnes à charge de sexe masculin : 43 % Aucun des deux Demandeuses principales : 16 % Épouses ou personnes à charge de sexe féminin : 51 % Demandeurs principaux : 84 % Époux ou personnes à charge de sexe masculin : 49 % Non spécifié Chiffres inférieurs à cinq</p>	<p>SMGC</p>	<p>S.O.</p>

<p>Admissions de demandeurs principaux au titre du Programme d'immigration des travailleurs autonomes, selon le genre et les cinq principaux pays de citoyenneté</p>	<p>Nombre: 451 1. Chine 263 (F : 38 %; H : 62 %) 2. Iran 46 (F : 46 %; H : 54 %) 3. Inde 46 (F : 13 %; H : 87 %) 4. Corée 14 (F : 43 %; H : 57 %) 5. Région administrative spéciale de Hong Kong 13 (F : 54 %; H : 46 %)</p>	<p>SMGC</p>	<p>S.O.</p>
<p>Admissions au titre du Programme de visa pour démarrage d'entreprise selon la langue officielle par genre</p>	<p>Total : 1 468 Demandeurs principaux : 469 Femmes : 33 % Hommes : 67 % Époux ou personne à charge : 999 Femmes : 56 % Hommes : 44 %</p>	<p>SMGC</p>	<p>S.O.</p>
<p>Admissions au titre du Programme de visa pour démarrage d'entreprise selon la langue officielle (à l'exception des langues non spécifiées), par genre et statut familial</p>	<p>Total : 1 468 Anglais Demandeuses principales : 32 % Épouses ou personnes à charge de sexe féminin : 57 % Demandeurs principaux : 68 % Époux ou personnes à charge de sexe masculin : 43 % Français Demandeurs principaux : aucun rapporté Épouses ou personnes à charge de sexe féminin : 33 % Époux ou personnes à charge de sexe masculin : 67 % Français et anglais Demandeuses principales : 38 % Épouses ou personnes à charge de sexe féminin : 62 % Demandeurs principaux : 63 % Époux ou personnes à charge de sexe masculin : 38 % Aucun des deux Demandeurs principaux : aucun rapporté Épouses ou personnes à charge de sexe féminin : 49 % Époux ou personnes à charge de sexe masculin : 51 % Non spécifié Chiffres inférieurs à cinq</p>	<p>SMGC</p>	<p>S.O.</p>

Admissions de demandeurs principaux au titre du Programme de visa pour démarrage d'entreprise, selon le genre et les cinq principaux pays de citoyenneté	Nombre: 469 1. Iran 131 (F : 34 %; H : 66 %) 2. Inde 80 (F : 19 %; H : 81 %) 3. Région administrative spéciale de Hong Kong 53 (F : 36 %; H : 64 %) 4. Vietnam 52 (F : 48 %; H : 52 %) 5. Chine 39 (F : 38 %; H : 62%)	SMGC	S.O.
--	--	------	------

Autres répercussions principales du programme :

Pour remédier aux pénuries structurelles de main-d'œuvre au Canada et soutenir la croissance économique grâce à l'immigration francophone dans les communautés à l'extérieur du Québec, la sélection par ensembles a été lancée à l'été 2023 afin d'inviter à présenter une demande de résidence permanente les personnes ayant une connaissance du français ou une expérience de travail dans des professions admissibles qui sont confrontées à des pénuries structurelles. Les personnes qui ont de l'expérience de travail dans un emploi admissible ou qui parlent français peuvent avoir ici un avantage.

Le Ministère a lancé une évaluation du Programme des aides familiaux en 2023, qui appliquera une optique d'ACS Plus et de lutte contre le racisme à l'évaluation des résultats attendus pour ce programme.

Nom du programme : Immigration économique régionale

Buts des programmes :

Les programmes d'immigration économique régionale, à savoir le Programme des candidats des provinces, le Programme d'immigration au Canada Atlantique et le Programme pilote d'immigration dans les collectivités rurales et du Nord, permettent aux provinces, aux territoires et aux communautés de jouer un rôle dans la sélection des immigrants pour répondre aux besoins locaux et régionaux du marché du travail.

Publics cibles : Ressortissants étrangers d'âge actif

Répartition des avantages :

Nombre total d'admissions de résidents permanents par rapport au Plan des niveaux d'immigration annuel

Répartition	Groupe
Par genre	De 60 % à 79 % d'hommes
Par niveau de revenu	Aucune incidence importante sur la répartition

Par groupe d'âge	Aucune incidence intergénérationnelle importante ou incidence générationnelle entre les jeunes et les aînés
-------------------------	---

Répercussions principales du programme sur le genre et la diversité

Non disponible

Statistiques relatives aux répercussions principales du programme

Statistiques	Résultats observés Année civile (AC) 2023	Source des données	Commentaires
Admissions des demandeurs principaux au titre du Programme des candidats des provinces (PCP) par genre	Total : 52 927 Hommes : 32 682 (62 %) Femmes : 20 245 (38 %)	SMGC	L'écart entre les genres dans les admissions des demandeurs principaux est en grande partie attribuable aux tendances selon le genre sur le marché du travail canadien. Le PCP permet aux provinces et aux territoires d'adapter leurs volets de programme en fonction de l'évolution des besoins en main-d'œuvre. Par conséquent, les chiffres peuvent varier en fonction des professions de ces demandeurs principaux.
Admissions des demandeurs principaux au titre du Programme d'immigration au Canada atlantique (PIA) par genre	Total : 1 929 Hommes : 1 045 (54 %) Femmes : 884 (46 %)	SMGC	Bien que les admissions des demandeurs principaux du PIA soient légèrement à prédominance masculine, elles correspondent aux tendances du marché du travail canadien selon le genre.
Admissions des demandeurs principaux au titre du Programme pilote d'immigration dans les communautés rurales et du Nord (PPICRN) par genre	Total : 1 619 Hommes : 996 (62 %) Femmes : 623 (38 %)	SMGC	Les admissions des demandeurs principaux du PPICRN sont légèrement à prédominance masculine, mais elles correspondent aux tendances du marché du travail canadien selon le genre.

Nom du programme : [Regroupement familial](#)

Buts du programme : Les résidents permanents et les citoyens canadiens peuvent parrainer certains membres de leur famille pour qu'ils viennent au Canada à titre de résidents permanents, ce qui apporte de nombreux avantages économiques, sociaux et culturels.

Publics cibles : Ressortissants étrangers qui souhaitent être réunis avec les membres de leur famille au Canada qui sont des citoyens canadiens ou des résidents permanents

Répartition des avantages :

Répartition	Groupe
Par genre	De 60 % à 79 % de femmes
Par groupe d'âge	Aucune incidence intergénérationnelle importante ou incidence générationnelle entre les jeunes et les aînés

Répercussions principales du programme sur le genre et la diversité

Non disponible

Statistiques relatives aux répercussions principales du programme

Principales statistiques désagrégées liées au programme des époux ou des conjoints de fait :

Statistiques	Résultats observés Année civile (AC) 2023	Source des données	Commentaires
Admissions des époux et des conjoints de fait parrainés par genre	Total : 75,261 Femmes : 45 768 (61 %) Hommes : 29 490 (39 %) Autre genre : moins de cinq	SMGC	S.O.
Admissions des époux et des conjoints de fait par âge	De 18 à 34 ans : 47 488 (63 %) De 35 à 64 ans : 19 641 (26 %)	SMGC	S.O.
Admissions des époux et conjoints de fait selon les quatre principaux pays sources (pays de naissance)	Inde : 29 % Philippines : 7 % Chine : 6 % États-Unis d'Amérique : 5 %	SMGC	S.O.

Statistiques relatives aux répercussions principales du programme

Principales statistiques désagrégées relatives au programme des parents et des grands-parents :

Statistiques	Résultats observés AC 2023	Source des données	Commentaires
--------------	-------------------------------	--------------------	--------------

Admissions de parents et grands-parents parrainés par genre	Total: 28 313 Femmes : 16 907 (60 %) Hommes : 11 406 (40 %)	SMGC	S.O.
Admissions de parents et grands-parents parrainés par groupe d'âge	64 ans et moins : 12 234 (43 %) 65 ans et plus : 16 079 (57 %)	SMGC	S.O.
Admissions de parents et grands-parents parrainés selon les trois principaux pays sources (pays de naissance)	Inde : 43 % Chine : 16 % Philippines : 9 %	SMGC	S.O.

Plan de collecte de données relatives à l'ACS Plus :

En ce qui concerne le Programme de réunification des familles, le Ministère ne recueille actuellement que des données sur le pays de citoyenneté, le pays de naissance et le pays de résidence, mais ces renseignements ne peuvent donner qu'une approximation lorsqu'il s'agit d'analyser l'incidence d'un programme en fonction de la race. La collecte et l'intégration de données fondées sur la race constituent une lacune importante que le Ministère s'emploie à combler.

Nom du programme : Réinstallation des réfugiés

Buts du programme : Les réfugiés sont des personnes qui résident à l'extérieur de leur pays d'origine et qui ne peuvent y retourner par crainte de persécution fondée sur la race, la religion, la nationalité, les opinions politiques ou l'appartenance à un groupe particulier, ou qui ont été gravement touchées par une guerre civile ou un conflit armé, ou encore qui ont été régulièrement privés de leurs droits fondamentaux.

IRCC évalue la vulnérabilité en fonction des facteurs d'identité intersectionnels et des conditions dans le pays.

Publics cibles : Réfugiés réinstallés

Répartition des avantages :

Répartition	Groupe
Par genre	Généralement équilibrée entre les genres
Par niveau de revenu	Avantage quelque peu les personnes à faible revenu
Par groupe d'âge	Aucune incidence intergénérationnelle importante ou incidence générationnelle entre les jeunes et les aînés

Résultats relatifs à des groupes démographiques particuliers :

Le Ministère a adopté plusieurs mesures de facilitation pour les réfugiés vulnérables à risque en raison de facteurs identitaires intersectionnels. Le Programme de protection d'urgence (PPU) permet la réinstallation rapide de personnes persécutées qui sont exposées à des menaces immédiates à leur vie, à leur liberté ou à leur sécurité physique. En 2023, 232 personnes sont venues au Canada par l'intermédiaire du PPU.

La persécution fondée sur le genre est l'un des motifs pour lesquels le Canada accorde l'asile. Dans une situation de déplacement forcé, les femmes et les filles réfugiées courent un risque accru de violence. Par conséquent, les organismes de recommandation et les agents d'IRCC peuvent identifier les femmes ou les filles qui se trouvent dans des situations périlleuses ou instables de façon permanente, et lorsqu'un traitement urgent ou accéléré peut être nécessaire. Les femmes en péril peuvent se voir offrir d'être inscrites au Programme d'aide conjointe (PAC), et une période de soutien plus longue pour s'intégrer et s'établir au Canada.

De plus, dans de nombreux pays du monde, des personnes sont victimes de graves atteintes aux droits de la personne ainsi que d'autres formes de persécution du fait de leur orientation et de caractères sexuels, ainsi que d'identité et d'expression de genre (OCSIEG) réels ou perçus. Les personnes fuyant la persécution pour des raisons liées à leur OCSIEG peuvent être considérées comme des réfugiés en tant que membres d'un groupe social particulier. Les agents de migration canadiens évalueront la vulnérabilité d'un demandeur de réinstallation dans son pays d'asile afin de déterminer s'il a besoin d'un traitement accéléré. Il peut s'agir de personnes dont la sécurité juridique ou physique est menacée en raison de leur OCSIEG.

Pour les citoyens canadiens et les résidents permanents qui souhaitent parrainer des réfugiés LGBTQI+, le Rainbow Refugee Assistance Partnership, établi en collaboration avec la Rainbow Refugee Society, encourage les Canadiens à soutenir les réfugiés LGBTQI+ et renforce la collaboration entre les organismes 2ELGBTQI+ et la communauté d'établissement des réfugiés au Canada. Par l'intermédiaire de l'initiative Rainbow Refugee Assistance Partnership, le gouvernement fournit un soutien pour couvrir les coûts de démarrage et trois mois de revenu, tandis que les parrains privés offrent un soutien équivalent à neuf mois de revenu. En 2023, 50 réfugiés ont été admis dans le cadre de ce partenariat.

En juin 2023, IRCC a conclu un protocole d'entente avec Rainbow Railroad, un organisme canadien sans but lucratif qui se consacre à aider les personnes LGBTQI+ persécutées à trouver des refuges dans le monde. En tant que partenaire de référence officiel, Rainbow Railroad collaborera avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) pour recommander des réfugiés en vue de leur réinstallation au Canada dans le cadre du programme des réfugiés pris en charge par le gouvernement (RPG), ce qui permettra à un plus grand nombre de réfugiés LGBTQI+ de recommencer leur vie au Canada.

À l'échelle internationale, IRCC a renforcé les engagements du Canada à l'égard de la protection contre la persécution fondée sur l'OCSIEG, de l'égalité des genres, de la diversité, des voies de protection LGBTQI+ et de l'élimination de toutes les formes de

violence fondée sur le genre, dans des déclarations faites lors de la réunion du Comité exécutif du HCR en octobre 2023 et du Forum mondial sur les réfugiés du HCR en décembre 2023.

Répercussions principales du programme sur le genre et la diversité

Non disponible

Statistiques relatives aux répercussions principales du programme

Statistiques	Résultats observés Principalement pour l'exercice 2023-2024	Source des données	Commentaires
Admissions de réfugiés réinstallés par catégorie d'immigration et par genre au cours de l'année civile 2023 <ul style="list-style-type: none"> Réfugiés pris en charge par le gouvernement (RPG) Réfugiés désignés par un bureau des visas (RDBV) au titre du Programme mixte Réfugiés parrainés par le secteur privé (RPSP) 	RPG Total : 23 311 Femmes : 11 392 (49 %) Hommes : 11 915 (51 %) Autre genre : < 1 % RDBV Total : 110 Femmes : 49 (45 %) Hommes : 61 (55 %) RPSP Total : 27 660 Femmes : 12 596 (46 %) Hommes : 15 059 (54 %) Autre genre : < 1 %	SMGC	S.O.
RPG bénéficiant du Programme d'aide à la réinstallation (PAR), par genre au cours de l'exercice financier (EF)	Total : 24 775 Femmes : 12 096 (49 %) Hommes : 12 671 (51 %) Autre genre : < 1 %	Immigration – Environnement de déclarations d'ententes de contribution (iEDEC)	S.O.
RPG qui ont reçu des services du Programme d'établissement au cours de la première année suivant leur arrivée, au cours de l'EF	Total : 21 272 Femmes : 10 362 (49 %) Hommes : 10 902 (51 %) Autre genre : < 1 %	iEDEC	S.O.
RPG qui ont reçu des services du Programme d'établissement au cours de la première année suivant leur arrivée, et qui ont eu accès à des services de soutien, comme des services de garde	Total : 82 % Femmes : 82 % Hommes : 82 %	iEDEC	Parmi toutes les catégories d'immigration, les réfugiés réinstallés, en particulier les RPG, affichaient le pourcentage le plus

d'enfants, d'interprétation, etc., par genre au cours de l'EF			élevé d'utilisation des services de soutien. Les hommes et les femmes ont utilisé la plupart des types de services de soutien de manière égale, mais les femmes ont profité de plus de services de garde.
Réfugiés réinstallés qui ont reçu des services du Programme d'établissement au cours de l'EF	Total : 144 812 Femmes : 72 111 (50 %) Hommes : 72 682 (50 %) Autre genre : < 1 %	iEDEC	S.O.
Pourcentage de répondants réfugiés réinstallés au Canada depuis trois ans ou plus, qui ont déclaré avoir un sentiment d'appartenance au Canada, par genre au cours de l'EF	Femmes : 93 % Hommes : 91 %	Sondage sur les résultats des nouveaux arrivants 2022	S.O.
Pourcentage des réfugiés réinstallés répondants au Sondage sur les résultats des nouveaux arrivants qui sont au Canada depuis plus de trois ans et qui ont déclaré avoir la capacité de communiquer de façon autonome dans une langue officielle en situation sociale, par genre au cours de l'EF	Anglais : Femmes : 94 % Hommes : 93 % Français : Femmes : 91 % Hommes : 78 %	Sondage sur les résultats des nouveaux arrivants 2022	S.O.
Pourcentage des réfugiés réinstallés répondants au Sondage sur les résultats des nouveaux arrivants qui ont déclaré avoir participé au marché du travail canadien pendant deux ans ou plus après leur arrivée, par genre au cours de l'EF	Femmes : 58 % Hommes : 77 %	Sondage sur les résultats des nouveaux arrivants 2022	S.O.

Plan de collecte de données relatives à l'ACS Plus

Le [Sondage en ligne auprès des nouveaux arrivants](#) à participation volontaire d'IRCC vise à recueillir des renseignements auprès des clients des services d'établissement ou de

réinstallation, ainsi que des nouveaux arrivants qui n'ont pas eu accès aux services financés par IRCC. La perspective intersectionnelle appliquée à l'analyse du sondage permet au Ministère de comprendre les résultats liés aux clients et aux nouveaux arrivants appartenant à des groupes en quête d'équité.

Publics cibles : Ressortissants étrangers afghans

À la suite de la chute de Kaboul en août 2021, IRCC a annoncé l'élargissement du programme de réinstallation du Canada en réponse à la situation en Afghanistan. Cet élargissement comprend un programme humanitaire qui vise à réinstaller les groupes vulnérables et à risque de ressortissants étrangers afghans, notamment les femmes leaders, les personnes LGBTQI+, les défenseurs des droits de la personne, les journalistes et les membres des minorités religieuses et ethniques.

Le Ministère a tenu compte de l'ACS Plus dans la conception de l'initiative de réinstallation d'Afghans en créant des partenariats avec des organismes de recommandation experts dans la détermination des facteurs de vulnérabilité prioritaires relatifs aux réfugiés, et en offrant des mesures de soutien adaptées aux réfugiés afghans vulnérables (p. ex. les femmes, les personnes LGBTQI+, etc.). Au 31 mars 2023, le Canada avait accueilli plus de 29 733 Afghans vulnérables et réfugiés dans le cadre de cette initiative.

De plus, le Rainbow Refugee Assistance Partnership a été élargi en réponse à la crise en Afghanistan, offrant 150 places supplémentaires aux réfugiés afghans LGBTQI+ entre 2022 et 2024.

Nom du programme : [Immigration pour considérations d'ordre humanitaire et discrétionnaire](#)

Buts du programme :

Le programme des demandes pour considérations d'ordre humanitaire et discrétionnaire comprend des politiques d'intérêt public temporaires visant à donner au ministre la souplesse et le pouvoir discrétionnaire nécessaires pour accorder des dispenses ou faciliter la résidence permanente dans des circonstances exceptionnelles ou dans des cas non prévus dans la loi. Ces organismes offrent des programmes d'immigration à des personnes et aux membres de la famille qui, autrement, ne seraient pas admissibles à une catégorie d'immigration ordinaire. L'ACS Plus est utilisée pour s'assurer que les identités croisées sont prises en compte et évaluer les résultats pour divers groupes.

Immigration pour considérations d'ordre humanitaire et discrétionnaire – Hong Kong

Publics cibles : Ressortissants étrangers de Hong Kong ayant fait des études ou ayant de l'expérience de travail au Canada

Répartition des avantages :

Répartition	Groupe
Par genre	Généralement équilibrée entre les genres
Par niveau de revenu	Aucune incidence importante sur la répartition
Par groupe d'âge	Profite principalement aux jeunes, aux enfants ou aux générations futures

Résultats relatifs à des groupes démographiques particuliers :

La Politique d'intérêt public temporaire créant des voies d'accès à la résidence permanente pour les résidents de Hong Kong est relativement équilibrée entre les genres. En ce qui concerne l'âge, le niveau d'études récent a été utilisé comme indicateur pour cibler les demandeurs ayant un capital humain élevé. Un petit nombre de demandeurs ont obtenu leur diplôme d'un établissement d'enseignement postsecondaire à un âge plus avancé, ont satisfait aux critères d'admissibilité et ont été admis en vertu de la politique d'intérêt public.

Répercussions principales du programme sur le genre et la diversité

Non disponible

Statistiques relatives aux répercussions principales du programme

Statistiques	Résultats observés AC 2023	Source des données	Commentaires
Admissions de demandeurs principaux au titre de la politique d'intérêt public relative à Hong Kong, par groupe d'âge	Total : 3 229 De 15 à 29 ans : 1 989 (62 %) De 30 à 44 ans : 1 016 (31 %) De 45 à 59 ans : 217 (7 %) De 60 à 74 ans : 7 (< 1 %)	SMGC	S.O.

Immigration pour considérations d'ordre humanitaire et discrétionnaire – Violence familiale

Publics cibles : Ressortissants étrangers en situation vulnérable

Répartition des avantages :

Répartition	Groupe
Par genre	Principalement des femmes (80 % ou plus sont des femmes)

Par groupe d'âge	Aucune incidence intergénérationnelle importante ou incidence générationnelle entre les jeunes et les aînés
-------------------------	---

Principales répercussions du programme sur le genre et la diversité :

En 2019, le Ministère a mis en œuvre des initiatives pour aider les ressortissants étrangers au Canada qui sont en situation de violence familiale à trouver la sécurité, y compris un processus accéléré pour présenter une demande de résidence permanente pour considérations d'ordre humanitaire et un processus accéléré de permis de séjour temporaire (PST) exempt de droits. Ces mesures soutiennent en particulier les personnes dont le statut d'immigration peut être précaire parce qu'elles dépendent d'un époux ou d'un conjoint violent pour leur statut au Canada (entre autres, les époux et conjoints parrainés). En 2023, 53 demandeurs ont été approuvés pour la mesure accélérée pour des considérations d'ordre humanitaire (CH) pour les victimes de violence familiale, et 155 demandeurs ont été approuvés pour un PST pour les victimes de violence familiale. La majorité des demandeurs, dans les deux cas, étaient des femmes âgées entre 19 et 40 ans. Ces données comprennent les enfants à charge.

Statistiques relatives aux répercussions principales du programme

Statistiques	Résultats observés AC 2023	Source des données	Commentaires
Demandes de PST délivrées pour violence familiale	Le taux d'approbation général est de 61 % 17 % des demandeurs ont entre 0 et 18 ans 25 % des demandeurs ont entre 19 et 30 ans 35 % des demandeurs ont entre 31 et 40 ans 17 % des demandeurs ont entre 41 et 50 ans 6 % des demandeurs sont âgés de 51 ans et plus	SMGC	S.O.
Demandes de PST approuvées pour considérations d'ordre humanitaire	Le taux de participation est de 60 % 24 % des demandeurs ont entre 0 et 17 ans 19 % des demandeurs ont entre 18 et 24 ans 57 % des demandeurs ont entre 25 et 54 ans	SMGC	Les demandeurs âgés entre 0 à 17 ans sont des personnes à charge de la personne qui quitte la situation de violence. La majorité des hommes qui utilisent ces mesures accompagnent leurs parents.

PST délivrés en raison de violence familiale, par genre	87 % des demandeurs sont des femmes 13 % des demandeurs sont des hommes	SMGC	La majorité des demandeuses (50 %) ont entre 19 et 40 ans.
Demandes de résidence permanente approuvées pour la mesure accélérée pour des CH pour les victimes de violence familiale, par genre	79 % des demandeuses sont des femmes 21 % des demandeurs sont des hommes	SMGC	La majorité des demandeuses (62 %) sont âgées entre 25 à 54 ans.

Immigration pour considérations d'ordre humanitaire et discrétionnaire – Travailleurs de la construction sans statut

Publics cibles : Travailleurs de la construction sans statut dans la région du Grand Toronto

Répartition des avantages :

Répartition	Groupe
Par genre	Principalement des hommes (80 % ou plus d'hommes)
Par niveau de revenu	Avantage quelque peu les personnes à faible revenu (plutôt progressif)
Par groupe d'âge	Aucune incidence intergénérationnelle importante ou incidence générationnelle entre les jeunes et les aînés

Résultats relatifs à des groupes démographiques particuliers :

La politique d'intérêt public à l'égard des travailleurs de la construction sans statut dans la région du Grand Toronto (RGT) profite surtout aux hommes, compte tenu de la démographie générale du secteur de la construction, ainsi qu'aux personnes à faible revenu comme les migrants sans papiers qui ont généralement des salaires inférieurs à ceux des immigrants munis d'une autorisation de travail appropriée. Bien que la majorité des bénéficiaires soient en âge de travailler (67 % ont entre 30 et 59 ans), les enfants et les jeunes bénéficient également de cette initiative.

Répercussions principales du programme sur le genre et la diversité

Non disponible

Statistiques relatives aux répercussions principales du programme :

Statistiques	Résultats observés AC 2023	Source des données	Commentaires
Admissions de demandeurs d'immigration qui sont des travailleurs de la construction sans statut par genre et statut familial	Total : 325 Femmes : 147 (45 %) Hommes : 178 (55 %) Demandeurs principaux : 145 Femmes : 3 (2 %) Hommes : 142 (98 %) Époux ou personnes à charge : 180 Femmes : 144 (80 %) Hommes : 36 (20 %)	SMGC	Même si cette politique ciblait un secteur à prédominance masculine, elle offrait également à leurs personnes à charge (époux et enfants) la possibilité d'obtenir le statut de résident permanent.

Autres répercussions principales du programme :

La politique d'intérêt public pour les travailleurs de la construction sans statut dans la région du Grand Toronto, instaurée en 2020, a été prolongée d'une autre année en janvier 2023, et le plafond est passé de 500 demandeurs principaux à 1 000 demandeurs principaux. Cette politique d'intérêt public prendra fin le 2 juillet 2024, ou lorsque 1 000 demandeurs principaux auront obtenu la résidence permanente.

Plan de collecte de données relatives à l'ACS Plus

Le ratio de demandeurs principaux qui sont des femmes par rapport à des hommes demeure faible dans le cadre du programme prolongé des travailleurs de la construction sans statut dans la région du Grand Toronto (RGT). Le Ministère continue de recueillir des résultats et des leçons apprises pour soutenir les politiques et les programmes futurs de régularisation.

Nom du programme : [Asile](#)

Buts du programme : Le système d'octroi de l'asile au Canada évalue la validité des demandes et accorde le statut de personne protégée aux individus qui se trouvent au Canada et qui craignent avec raison d'être persécutés ou sont à risque de torture ou de traitements cruels ou inusités dans leur pays d'origine.

Publics cibles : Demandeurs d'asile

Répartition des avantages :

Répartition	Groupe
Par genre	De 60 % à 79 % d'hommes
Par niveau de revenu	Aucune incidence importante sur la répartition

Par groupe d'âge	Aucune incidence intergénérationnelle importante ou incidence générationnelle entre les jeunes et les aînés
-------------------------	---

Répercussions principales du programme sur le genre et la diversité

Non disponible

Statistiques relatives aux répercussions principales du programme

Statistiques	Résultats observés Exercice 2023-2024	Source des données	Commentaires
Demandes d'asile par genre	Femmes : 38 % Hommes : 61 % Autre genre : < 1 %	SMGC	S.O.
Demandes d'asile selon la raison de persécution	Femmes qui ont demandé l'asile en raison de persécution fondée sur la violence familiale : 16 % Orientation sexuelle ou identité de genre : 6 % Race, origine ethnique ou nationalité : 12 % Religion : 11 %	Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada	S.O.
Principaux pays sources de demandeurs d'asile dont la demande a été déferée à la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada	Mexique Inde Nigéria Bangladesh Kenya Haïti Pakistan Iran Ouganda Turquie	SMGC	S.O.
Demandes d'asile par groupe d'âge	De 0 à 17 ans : 16 % De 18 à 55 ans : 80 % 55 ans et plus : 4 %	SMGC	S.O.
Demandes d'asile selon la taille de la famille	Personnes : 61 % Famille de 2 personnes : 12 % Famille de 3 personnes : 11 % Famille de 4 personnes : 10 % Famille de 5 personnes et plus : 7 %	SMGC	En 2023-2024, un important pourcentage de demandes d'asile (61 %) a été présenté par des particuliers. Les familles comptant de 2 à 5 membres et plus représentaient entre 7 % et 12 % des demandes.

Demandes d'asile selon l'état matrimonial	Célibataire : 50 % Marié : 37 % Divorcé, séparé, annulé : 4 % Conjoint de fait : 6 % Veuf : 1 % Non identifié : 1 %	SMGC	Les demandeurs célibataires représentaient 50 % de toutes les demandes d'asile en 2023 2024, tandis que les demandeurs mariés représentaient 37 %. Toutes les autres catégories de demandeurs représentaient entre 1 % et 6 % du total.
Demandeurs d'asile admissibles (et autres) qui sont bénéficiaires du Programme fédéral de santé intérimaire, par genre et groupe d'âge	Total : 322 329 5 ans ou moins : 17 596 (5 %) Entre 6 et 12 ans : 26 155 (8 %) Entre 13 et 18 ans : 18 652 (6 %) Entre 19 et 44 ans : 203 047 (63 %) Entre 45 et 64 ans : 49 516 (15 %) 65 ans et plus : 7 363 (2 %) Femmes : 181 465 5 ans ou moins : 9 302 (5 %) Entre 6 et 12 ans : 13 726 (8 %) Entre 13 et 18 ans : 9 696 (5 %) Entre 19 et 44 ans : 117 607 (65 %) Entre 45 et 64 ans : 28 159 (16 %) 65 ans et plus : 2 975 (2 %) Hommes : 140 793 5 ans ou moins : 8 294 (6 %) Entre 6 et 12 ans : 12 427 (9 %) Entre 13 et 18 ans : 8 955 (6 %) Entre 19 et 44 ans : 85 376 (61 %) Entre 45 et 64 ans : 21 353 (15 %) 65 ans et plus : 4 388 (3 %) Autre genre : 71 Entre 6 et 12 ans : 2 (3 %) Entre 13 et 18 ans : 1 (1 %) Entre 19 et 44 ans : 64 (90 %) Entre 45 et 64 ans : 4 (6 %)	SMGC	Parmi les utilisateurs du Programme fédéral de santé intérimaire, on comptait 56 % de femmes et 44 % d'hommes. Les autres identités de genre représentaient une petite partie du total.

Plan de collecte de données relatives à l'ACS Plus

Le Ministère a effectué une importante analyse des données anonymisées sur le genre, l'âge, le pays de naissance et la structure familiale afin de mieux comprendre les obstacles auxquels les clients font face dans le cadre du programme. De plus, il est déterminé à améliorer continuellement ses méthodes de collecte de données afin d'obtenir des renseignements plus complets pouvant soutenir les politiques et les programmes futurs de régularisation.

Nom du programme : Établissement

Buts du programme : IRCC appuie l'intégration réussie des nouveaux arrivants au Canada au moyen de services d'établissement et d'intégration.

Publics cibles : Résidents permanents et certains résidents temporaires

Répartition des avantages :

Répartition	Groupe
Par genre	Généralement équilibrée entre les genres
Par groupe d'âge	Aucune incidence intergénérationnelle importante ou incidence générationnelle entre les jeunes et les aînés

Résultats relatifs à des groupes démographiques particuliers :

Les nouveaux arrivants au Canada bénéficient du Programme d'établissement.

Répercussions principales du programme sur le genre et la diversité

En appliquant l'optique de l'ACS Plus, le Ministère reconnaît la nécessité de prêter attention aux obstacles systémiques et aux façons dont les identités, les expériences et les histoires se recoupent pour créer des besoins et des expériences uniques. Les services d'établissement appuyés par IRCC comprennent des programmes linguistiques réservés aux femmes, le mentorat par les pairs, les dispositions pour les personnes handicapées, la traduction et l'interprétation, le counselling à court terme et les services de garde d'enfants.

Le Programme d'établissement fait progresser la vérité et la réconciliation en offrant aux nouveaux arrivants des programmes qui les sensibilisent davantage à l'histoire et à la culture autochtones, et qui facilitent l'établissement de liens significatifs entre les peuples autochtones, les nouveaux arrivants et les Canadiens.

Statistiques relatives aux répercussions principales du programme :

Statistiques	Résultats observés Exercice 2023-2024	Source des données	Commentaires
Nombre d'ententes de contribution propres aux projets du Programme d'établissement ciblant les nouveaux arrivants qui font face à des	<ul style="list-style-type: none">Prévention de la violence fondée sur le genre : 20Lutte contre le racisme : 65Programmes liés aux Autochtones : 90Services de santé mentale et de bien-être : 73	Système des subventions et des contributions (SSC)	S.O.

obstacles accrus à l'intégration	<ul style="list-style-type: none"> • Orientation LGBTQI+ :10 <p>Gestion des cas pour les RPG et d'autres nouveaux arrivants vulnérables : 71</p>		
Nombre des travailleurs de l'établissement dans des projets scolaires ciblant les élèves et les parents dans les écoles primaires et secondaires	160 projets	SSC	S.O.
Nouveaux arrivants qui ont reçu des services du Programme d'établissement, par genre	<p>Total : 694 982 Femmes : 374 886 (54 %) Hommes : 299 042 (43 %) Autre genre : 55 (< 1 %) Non identifié : 20 999 (3 %)</p>	iEDEC	En 2023-2024, un nombre total de 55 nouveaux arrivants se sont identifiés comme « autre genre », une augmentation de près de 49 % par rapport à 37 en 2022-2023.
Clients du Programme d'établissement par genre et par groupe d'âge	<p>Enfants (de 0 à 14 ans) Total : 106 917 (15 %) Femmes : 44 861 (42 %) Hommes : 47 651 (45 %) Autre genre : 1 (< 1 %) Non identifié : 14 404 (13 %)</p> <p>Jeunes (de 15 à 29 ans) Total : 162 838 (24 %) Femmes : 89 743 (55 %) Hommes : 71 982 (44 %) Autre genre : 24 (< 1 %) Non identifié : 1 089 (< 1 %)</p> <p>Adultes (de 30 à 59 ans) Total : 373 671 (54 %) Femmes : 214 152 (57 %) Hommes : 158 966 (43 %) Autre genre : 30 (< 1 %) Non identifié : 523 (< 1 %)</p> <p>Aînés (plus de 60 ans) Total : 48 339 Femmes : 27 211 (56 %) Hommes : 21 005 (43 %) Non identifié : 123 (< 1 %)</p>	iEDEC	39 % des clients des services du Programme d'établissement étaient des enfants et des jeunes (de 0 à 29 ans).
Clients du Programme d'établissement qui ont reçu des services d'évaluation des	<p>Total : 329 996 Femmes : 173 786 (53 %) Hommes : 143 357 (43 %) Autre genre : 36 (< 1 %)</p>	iEDEC	S.O.

besoins et des atouts, par genre	Non identifié : 12 817 (4 %)		
Clients du Programme d'établissement qui ont reçu des services d'information et d'orientation, par genre	Total : 568 882 Femmes : 304 859 (54 %) Hommes : 247 643 (44 %) Autre genre : 41 (< 1 %) Non identifié : 16 339 (3 %)	iEDEC	S.O.
Clients du Programme d'établissement qui ont reçu des services communautaires, par genre	Total : 121 488 Femmes : 69 535 (57 %) Hommes : 48 022 (40 %) Autre genre : 11 (< 1 %) Non identifié : 3 920 (3 %)	iEDEC	S.O.
Clients du Programme d'établissement qui ont reçu des services d'évaluation linguistique, par genre	Total : 114 602 Femmes : 66 843 (58 %) Hommes : 47 686 (42 %) Autre genre : 16 (< 1 %) Non identifié : 57 (< 1 %)	iEDEC	S.O.
Clients du Programme d'établissement qui ont reçu des services de formation linguistique, par genre	Total : 120 706 Femmes : 80 009 (66 %) Hommes : 40 611 (34 %) Autre genre : 15 (< 1 %) Non identifié : 71 (< 1 %)	iEDEC	S.O.
Clients du Programme d'établissement qui ont reçu des services relatifs à l'emploi, par genre	Total : 83 436 Femmes : 46 611 (56 %) Hommes : 36 650 (44 %) Autre genre : 8 (< 1 %) Non identifié : 167 (< 1 %)	iEDEC	S.O.
Clients du Programme d'établissement qui ont reçu des services de soutien, par type et par genre	Services d'aide à la garde d'enfants : Total : 18 565 Femmes : 13 890 (75 %) Hommes : 4 535 (24 %) Non identifié : 140 (< 1 %) Services de soutien aux personnes handicapées : Total : 2 631 Femmes : 1 428 Hommes : 1 170 Non identifié : 33 (< 1 %)	iEDEC	Plus de femmes que d'hommes ont eu accès à ces services de soutien, en particulier aux services d'aide à la garde d'enfants.
Répondants au sondage sur les résultats des nouveaux arrivants qui ont indiqué avoir	Femmes : 75 % Hommes : 86 %	Sondage sur les résultats des nouveaux	Les hommes ont affiché un taux de participation au marché du travail plus élevé.

participé au marché du travail au Canada		arrivants 2022	La disparité correspond à la différence de participation au marché du travail selon le genre (8 % en 2020) (en anglais seulement).
Répondants au sondage sur les résultats des nouveaux arrivants qui ont affirmé avoir un sentiment d'appartenance au Canada, par genre	Femmes : 90 % Hommes : 90 %	Sondage sur les résultats des nouveaux arrivants 2022	S.O.
Répondants au sondage annuel sur les résultats auprès des nouveaux arrivants qui ont affirmé qu'ils peuvent utiliser, jusqu'à un certain point, le français ou l'anglais dans des situations sociales	Anglais (parmi ceux qui ont indiqué qu'ils avaient un niveau quelconque de connaissance ou de maîtrise de l'anglais) : Femmes : 96 % Hommes : 96 % Français (parmi ceux qui ont indiqué qu'ils avaient un niveau quelconque de connaissance ou de maîtrise du français) : Femmes : 81 % Hommes : 82 %	Sondage sur les résultats des nouveaux arrivants 2022	Une plus forte proportion de répondants ont déclaré pouvoir utiliser l'anglais plus que le français dans des situations sociales.

Plan de collecte de données relatives à l'ACS Plus

Le Sondage sur les résultats des nouveaux arrivants (SRNA) mené chaque année par IRCC recueille les résultats autodéclarés des clients des services d'établissement ou de réinstallation, ainsi que des nouveaux arrivants qui n'ont pas eu accès aux services financés par IRCC. L'optique intersectionnelle appliquée au SRNA permet au Ministère de répondre aux besoins des groupes en quête d'équité. Une analyse plus approfondie des résultats désagrégés est en cours pour comparer les résultats de différentes populations. Le Ministère a également tiré parti de l'appel de propositions national pour mettre en œuvre des changements à la conception du programme liés à l'équité, à la diversité et à l'inclusion (EDI) et à l'ACS Plus.

Nom du programme : Établissement – Partenariat pour une stratégie de lutte contre la violence fondée sur le genre

Publics cibles : Résidents permanents et quelques résidents temporaires victimes de violence fondée sur le genre

Répartition des avantages :

Répartition	Groupe
Par genre	Principalement des femmes (80 % ou plus sont des femmes)

Résultats relatifs à des groupes démographiques particuliers :

Le partenariat dans le cadre de la Stratégie pour prévenir et contrer la violence fondée sur le sexe dans le cadre de la stratégie du gouvernement du Canada intitulée « [Il est temps : La stratégie du Canada pour prévenir et contrer la violence fondée sur le sexe](#) » se poursuit jusqu'en 2026 grâce à un financement supplémentaire de 2 millions de dollars sur cinq ans. Le financement soutient la stratégie du secteur de l'établissement sur la violence fondée sur le sexe grâce à une coalition d'organismes du secteur de l'établissement et de la lutte contre la violence. Le partenariat dans le cadre de la Stratégie fédérale pour prévenir et contrer la violence fondée sur le sexe se poursuit grâce aux investissements prévus dans le budget de 2021, avec un financement supplémentaire de 2 millions de dollars sur cinq ans jusqu'en 2026. Les premiers résultats des projets indiquent que l'initiative a réussi à établir une base commune de connaissances pour les fournisseurs de services et à renforcer la collaboration entre les secteurs de l'établissement et de la lutte contre la violence.

Répercussions principales du programme sur le genre et la diversité

Non disponible

Sources des renseignements supplémentaires :

Voir la [stratégie pour le secteur de l'établissement contre la violence fondée sur le genre](#).

Nom du programme : [Établissement – Initiative pilote pour les nouvelles arrivantes racisées](#)

Publics cibles : Nouvelles arrivantes racisées

Résultats relatifs à des groupes démographiques particuliers :

L'initiative pilote pour les nouvelles arrivantes racisées a été lancée en 2018 et s'est terminée en 2022-2023. La recherche sur les répercussions des interventions s'est poursuivie tout au long de 2023-2024, ce qui a permis au Ministère de tirer des leçons de l'initiative pilote et d'intégrer les résultats au Programme d'établissement. Le Ministère a notamment utilisé les connaissances acquises dans le cadre de l'initiative pilote pour prioriser les programmes ciblés pour les nouvelles arrivantes racisées.

Les derniers résultats en date de février 2024 montrent des améliorations de l'adaptabilité professionnelle des participantes au programme, ce qui se traduit par une augmentation de la probabilité de travailler, du nombre d'heures de travail et de la rémunération. Les

participantes au programme étaient plus susceptibles de trouver un emploi correspondant à leurs compétences et à leur expérience plus rapidement que les participantes à l'initiative pilote qui utilisaient les services d'emploi réguliers.

Répercussions principales du programme sur le genre et la diversité

Non disponible

Responsabilité essentielle 3 : Citoyenneté et passeports

Nom du programme : Citoyenneté

Buts du programme : Le Programme de la citoyenneté vise à offrir un accès équitable à la prestation des services de citoyenneté. Pour appuyer ces objectifs de programme, le Ministère recueille des données démographiques qui servent à soutenir les analyses de programme. Ensemble, ces données appuient les analyses et les résultats de l'ACS Plus.

IRCC prévoit continuer de tirer parti de la technologie pour améliorer le service à la clientèle et le traitement, tout en continuant de promouvoir l'accessibilité et l'inclusion au moyen de demandes en ligne, d'entrevues virtuelles, de cérémonies et d'entrevues. Le Ministère a élaboré un processus de dispense préalable qui est plus facile, plus accessible et plus transparent pour les clients qui ont besoin d'une dispense des exigences relatives aux connaissances et aux compétences linguistiques. Le Ministère a également augmenté la durée de l'examen des connaissances, qui est passée de 30 à 45 minutes. Une adoption graduelle et réfléchie de la technologie est prévue afin de s'assurer que de tels outils sont conçus pour détecter et prévenir les préjugés ou les effets discriminatoires, et que le rendement fera l'objet d'un suivi afin de cerner et de corriger les répercussions imprévues potentielles.

Publics cibles : Résidents permanents admissibles qui demandent l'attribution de la citoyenneté, citoyens canadiens qui demandent d'autres services de citoyenneté (preuves, répudiation et recherche de dossiers).

Répartition des avantages :

Répartition	Groupe
Par genre	Généralement équilibrée entre les genres
Par niveau de revenu	Aucune incidence importante sur la répartition
Par groupe d'âge	Aucune incidence intergénérationnelle importante ou incidence générationnelle entre les jeunes et les aînés

Résultats relatifs à des groupes démographiques particuliers :

Tous les Canadiens, les nouveaux arrivants et les immigrants.

Les demandeurs pourraient bénéficier d'une accessibilité et d'une abordabilité accrues à mesure que des initiatives de modernisation sont mises en œuvre et que le Ministère élabore des options conçues pour réduire au minimum les obstacles financiers auxquels sont confrontés certains demandeurs. Les répercussions positives de ces initiatives devraient être plus grandes pour certains groupes, notamment les personnes à faible revenu, les demandeurs ayant des compétences de niveau inférieur en matière de langues officielles, les personnes en situation de handicap et les familles.

Répercussions principales du programme sur le genre et la diversité

Non disponible

Statistiques relatives aux répercussions principales du programme :

Statistiques	Résultats observés Exercice financier 2023-2024	Source des données	Commentaires
Décisions de demandes de citoyenneté accordées par genre	Total : 379 321 Femmes : 193 190 (51 %) Hommes : 185 946 (49 %) Autre genre : 37 (< 1 %) Non spécifié : 148 (< 1 %)	SMGC	S.O.
Nouveaux citoyens par genre	Total : 397 600 Femmes : 202 631 (51 %) Hommes : 194 752 (49 %) Autre genre : 42 (< 1 %) Non spécifié : 175 (< 1 %)	SMGC	S.O.

Autres répercussions principales du programme :

Le Ministère met la dernière main à un nouveau guide sur la citoyenneté qui répondra à l'appel à l'action 93 de la Commission de vérité et réconciliation en présentant une histoire des peuples autochtones plus équilibrée et plus inclusive. Enfin, le nouveau guide couvrira également l'évolution des droits et des libertés civiques, en particulier ceux des minorités racisées, des communautés 2ELGBTQI+, des femmes et des personnes en situation de handicap. De plus, le nouveau guide sera disponible en formats accessibles, par exemple en gros caractères, en braille et en format audio.

Le Ministère a travaillé avec des experts autochtones à l'élaboration d'une vidéo sur le thème de l'accueil et de la réconciliation; celle-ci est désormais présentée à toutes les cérémonies de citoyenneté.

Nom du programme : [Passeports, y compris les certificats d'identité, les documents de voyage pour réfugiés, les passeports diplomatiques et les passeports spéciaux](#)

Buts du programme :

En 2023-2024, les responsables du Programme de passeport ont continué à examiner ses politiques opérationnelles à l'aide d'un outil adapté d'évaluation des répercussions sur la race. Ces travaux se poursuivront en 2024-2025, alors que le Ministère apportera des rajustements pour promouvoir des pratiques plus équitables dans des domaines comme :

- la réduction des obstacles auxquels font face les groupes défavorisés;
- l'amélioration de l'accès pour les personnes en situation de handicap;
- la reconnaissance des diverses structures familiales, dont la garde d'enfants, le placement en famille d'accueil, l'adoption et la maternité de substitution.

Publics cibles : Le nombre de citoyens canadiens, combiné au nombre de non-Canadiens admissibles aux services de passeport ou de document de voyage canadiens, est impossible à calculer avec exactitude en raison des nombreuses possibilités et des critères d'admissibilité à ces services. Selon Statistique Canada, le nombre total de citoyens canadiens est de 33,1 millions (2021). Environ 26,5 millions de documents de voyage étaient en circulation à la fin de l'année civile 2023.

Répartition des avantages :

Répartition	Groupe
Par genre	Généralement équilibrée entre les genres
Par groupe d'âge	Aucune incidence intergénérationnelle importante ou incidence générationnelle entre les jeunes et les aînés

Résultats relatifs à des groupes démographiques particuliers

Le Programme de passeport a recueilli des données qui montrent que les demandeurs proviennent de diverses structures familiales; par conséquent, le Programme continue de mettre à jour ses politiques et procédures afin de reconnaître cette diversité. Par exemple, en 2023-2024, le Programme de passeport a mis à jour sa politique pour les demandeurs portant un seul nom. Cette mise à jour de la politique a permis de supprimer le « XXX » qui était indiqué au champ de prénom du passeport des clients qui n'ont qu'un seul nom, plutôt que de laisser le champ restant vide. Grâce à la suppression du « XXX », le Programme de passeport est désormais en mesure d'accroître l'inclusivité en ce qui a trait aux diverses conventions culturelles et ethniques d'appellation qui ne respectent pas les approches occidentales d'appellation contenant habituellement à la fois un prénom et un nom de famille. En 2023-2024, le nombre de passeports délivrés sans prénom était de 5 537.

En 2023-2024, le travail s'est poursuivi pour mettre à jour le modèle de fonctionnement du Programme de passeport pour ce qui est des demandes de passeport pour enfants. Ces

mises à jour devraient être entièrement mises en œuvre en 2024-2025. Les changements refléteront mieux les approches modernes du droit de la famille au Canada, allégeant le fardeau des familles et réduisant le fardeau opérationnel des agents de traitement.

Répercussions principales du programme sur le genre et la diversité

Non disponible

Statistiques relatives aux répercussions principales du programme :

Statistiques	Résultats observés pour l'exercice 2023-2024	Source des données	Commentaires
Passeports délivrés à des adultes par genre	Total : 3 553 816 Femmes : 1 835 469 (52 %) Hommes : 1 717 454 (48 %) Autre genre : 893 (< 1 %)	Système intégré de récupération d'information (IRIS) et Système mondial de gestion des cas (SMGC)	S.O.
Passeports délivrés à des enfants par genre	Total : 1 161 865 Femmes : 573 784 (49 %) Hommes : 593 892 (51 %) Autre genre : 189 (< 1 %)	IRIS et SMGC	S.O.
Passeports délivrés par genre et groupe d'âge	Total : 4 721 681 Femmes Total : 2 409 253 Enfants : 573 784 (24 %) Adultes : 1 835 469 (76 %) De 16 à 24 ans : 264 575 (11 %) De 25 à 34 ans : 287 498 (12 %) De 35 à 44 ans : 305 195 (13 %) De 45 à 54 ans : 285 932 (12 %) De 55 à 64 ans : 320 043 (13 %) De 65 à 74 ans : 251 972 (10 %) 75 ans et plus : 120 254 (5 %) Hommes Total : 2 311 346 Enfants : 593 892 (26 %) Adultes : 1 717 454 (74 %) De 16 à 24 ans : 263 087 (11 %) De 25 à 34 ans : 270 524 (12 %) De 35 à 44 ans : 290 155 (13 %) De 45 à 54 ans : 263 607 (11 %) De 55 à 64 ans : 287 882 (12 %) De 65 à 74 ans : 229 402 (10 %) 75 ans et plus : 112 797 (5 %) Autre genre Total : 1 082 Enfants : 189 (17 %)	IRIS et SMGC	L'écart le plus important a été observé dans le groupe des 55 à 64 ans, où des passeports ont été délivrés à 11 % plus de femmes que d'hommes.

	Adultes : 893 (83 %) De 16 à 24 ans : 540 (50 %) De 25 à 34 ans : 221 (20 %) De 35 à 44 ans : 99 (9 %) De 45 à 54 ans : 20 (2 %) De 55 à 64 ans : 8 (< 1 %) 65 et plus : 5 (< 1 %)		
--	--	--	--

Plan de collecte de données relatives à l'ACS Plus

Le Programme de passeport recueille plusieurs éléments de données clés au moyen du formulaire de demande, comme le genre (y compris l'identificateur de genre « X »), la date de naissance (âge) et le lieu de naissance. D'autres données démographiques sur les clients sont recueillies au moyen du sondage annuel sur l'expérience client. Les données recueillies au moyen du formulaire de demande et du sondage sur l'expérience client permettent au Ministère d'évaluer les répercussions de l'ACS Plus.

Services internes

Nom du programme : Services de gestion des acquisitions

Buts du programme :

IRCC s'est engagé à respecter l'engagement du gouvernement du Canada d'accorder 5 % de la valeur totale de ses contrats à des entreprises autochtones.

Publics cibles : Populations autochtones

Autres répercussions principales du programme :

IRCC a mis en œuvre avec succès la cible minimale obligatoire de 5 % de la valeur des marchés publics fédéraux attribués aux entreprises autochtones. En 2023-2024, IRCC a accordé 36 millions de dollars à des entreprises autochtones, dépassant sa cible d'approvisionnement prévu de 18,5 millions de dollars.

Nom du programme : Services de communication

Publics cibles :

Le public canadien et les intervenants et clients d'IRCC

Plan de collecte de données relatives à l'ACS Plus

Conformément à la Directive sur les données désagrégées et l'analyse (DDDA) d'IRCC, les sondages de recherche sur l'opinion publique (ROP) d'IRCC, y compris le sondage de suivi

annuel, comprennent des questions démographiques demandant aux participants d'indiquer leur genre, leur âge, leur race, leur statut de citoyen. etc., afin de permettre la désagrégation des données. La collecte de données désagrégées permet au Ministère d'évaluer si certains groupes sont sous-représentés ou surreprésentés dans les échantillons. Pour réduire les obstacles et améliorer l'accessibilité, nous incluons divers points de vue à toutes les étapes du projet et recueillons des données dans de multiples formats qui respectent les exigences en matière de langage clair et simple.

Des travaux sont en cours pour diversifier et élargir la portée des intervenants invités à participer aux activités de consultation et de mobilisation du Ministère, ce qui a généré une augmentation importante du nombre d'organismes 2ELGBTQI+, autochtones et confessionnels participant aux efforts de sensibilisation d'IRCC. Pour ce qui est de nos consultations annuelles sur les niveaux d'immigration, nous avons élargi l'éventail d'intervenants et de partenaires invités à répondre à notre sondage de consultation en ligne, passant de 513 organismes en 2019 à 4 780 organismes en 2023, ce qui représente une augmentation importante en quatre ans. Depuis 2022, nous avons également travaillé à accroître la proportion de groupes sous-représentés invités dans le cadre de la planification des niveaux d'immigration. Ce travail a mené à une augmentation du nombre de sondages menés par les groupes sous-représentés : de zéro en 2022 à 11 en 2023 pour les organisations autochtones, de 2 à 11 pour les organismes 2ELGBTQI+ et de 7 à 10 pour les organisations confessionnelles.

Le Ministère travaille activement à cerner, à éliminer et à prévenir les obstacles dans ses activités de communication, à l'appui de la *Loi canadienne sur l'accessibilité*. IRCC demande aux participants, de façon proactive, de déterminer tout besoin de mesures d'adaptation lorsqu'ils communiquent avec des intervenants et des partenaires externes. Nous sommes maintenant en mesure d'offrir l'interprétation simultanée en français et en anglais, ainsi que l'interprétation en American Sign Language (ASL) et en langue des signes québécoise (LSQ), au besoin.

Nom du programme : Service de gestion des ressources humaines

Publics cibles : Employés d'IRCC

Répercussions principales du programme sur le genre et la diversité

Non disponible

Statistiques relatives aux répercussions principales du programme

Statistiques	Résultats observés Exercice 2023-2024	Source des données	Commentaires
Représentation des genres à IRCC	Au 31 mars 2024, l'effectif d'IRCC était composé de 65 % de femmes et de 35 % d'hommes.	PeopleSoft	S.O.

Autres répercussions principales du programme :

En 2023-2024, les Ressources humaines ont mis à jour l'outil qui nous permet de mieux cerner les écarts d'équité en matière d'emploi selon le genre afin d'inclure les nominations intérimaires et les promotions. De plus, les données du questionnaire sur la gestion des talents des membres de la direction continuent d'être utilisées pour fournir des recommandations au renouvellement du personnel de direction qui cherche à doter des postes EX-01 vacants avec des candidats des groupes d'EE ayant de l'expérience dans un domaine particulier.

Nom du programme : Services de gestion et de surveillance – Évaluation

Buts du programme :

À mesure que les évaluations aident à fournir des données probantes, à soutenir la prise de décisions et à appuyer la responsabilisation au sein d'IRCC, le cas échéant, les évaluations adoptent une optique d'ACS Plus, notamment la désagrégation des données et des enquêtes pour fournir des renseignements aux gestionnaires de programme et à la haute direction afin de mieux comprendre les résultats des programmes, et en vue de les améliorer, de s'attaquer aux obstacles et de relever les défis.

Publics cibles : Programmes d'IRCC, nouveaux arrivants au Canada et tous les Canadiens

Répercussions principales du programme sur le genre et la diversité

Non disponible

Plan de collecte de données relatives à l'ACS Plus

Toutes les évaluations ont intégré l'optique de l'ACS Plus, le cas échéant, qui comprenait, entre autres facteurs, la prise en compte de l'âge, du genre, du statut d'immigrant, du pays d'origine, de la langue maternelle ou du profil linguistique des clients et leur emplacement géographique (c.-à-d. urbain et rural).

De plus, le Ministère a travaillé en étroite collaboration avec des spécialistes des données et de la mesure du rendement du Ministère pour élaborer de nouvelles méthodes de surveillance de la mise en œuvre de l'ACS Plus à l'échelle d'IRCC, soit pour ce qui est de la surveillance, de la production de rapports et de l'analyse des répercussions du programme.

Nom du programme : Administration, sécurité et installations (ASI)

Publics cibles : Employés d'IRCC

Autres répercussions principales du programme :

La stratégie de gestion des locaux d'IRCC vise à moderniser et à optimiser les espaces de travail en favorisant la réintégration du personnel dans des milieux de travail contemporains, accessibles et souples. IRCC maintient son engagement à prioriser l'accessibilité et le bien-être des employés dans la conception du milieu de travail, y compris dans le cadre des efforts continus pour repérer les espaces spirituels et assurer la conformité aux normes d'accessibilité. Un groupe de travail sur la conception inclusive est en voie de recueillir les commentaires des groupes d'employés visés par la diversité, l'équité et l'inclusion (DEI). Des plans sont en cours pour installer des œuvres d'art inclusives d'artistes appartenant à de groupes minoritaires, comme des artistes autochtones et noirs, dans divers bureaux d'IRCC.

Réponse aux comités parlementaires et aux audits externes

Réponse aux comités parlementaires

[Rapport 16 – Les demandeurs d'asile à la frontière canadienne](#)

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada prévoit que, tout au long de 2022, un nombre record potentiel de 50 000 demandeurs d'asile auront traversé irrégulièrement au Canada, contournant les points d'entrée à la frontière pour présenter une demande d'asile. Selon les tendances migratoires observées par la Gendarmerie royale du Canada au cours des cinq dernières années, 95 % de ces réfugiés irréguliers auront traversé le chemin Roxham, dans la province de Québec. Non seulement la situation au chemin Roxham fait ressortir la nécessité d'une approche modernisée du partage des responsabilités à la frontière, mais elle confronte aussi les Canadiens à la vulnérabilité inhérente à la migration humanitaire internationale, et cela, de façon très concrète.

Ce rapport examine les répercussions de la législation canadienne, des processus administratifs connexes et de l'Entente sur les tiers pays sûrs sur les conditions auxquelles les demandeurs d'asile sont confrontés pour demander la protection au Canada, en particulier pour ceux qui traversent par le chemin Roxham. Il fait suite à une étude du Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration de la Chambre des communes sur les conditions auxquelles sont confrontés les demandeurs d'asile, étude menée du 15 novembre 2022 au 25 novembre 2022.

[Réponse du gouvernement](#)

[Rapport 18 – À la demande générale : arriérés chroniques en immigration](#)

Le Canada continue d'être l'un des premiers pays à attirer des gens de partout dans le monde, et il continue d'avoir constamment besoin d'une main-d'œuvre solide. À l'ère de la mondialisation, les gens sont très mobiles; ils viennent au Canada pour travailler, étudier

ou commencer une nouvelle vie. Ce processus se déroule au moyen de formulaires soumis par des demandeurs prometteurs. Ces formulaires sont examinés par IRCC, qui finit par prendre une décision. Malheureusement, le nombre de demandes a largement dépassé la capacité de traitement, tandis que, dans le cadre de la transition vers un environnement de traitement numérique, nous avons été confrontés à des défis majeurs, ce qui a créé un arriéré visiblement insurmontable.

Le présent rapport fait suite à une étude du Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration de la Chambre des communes sur les arriérés de demandes et les délais de traitement des demandes, menée du 5 mai 2022 au 1^{er} novembre 2022.

[Réponse du gouvernement](#)

Réponse aux audits externes

Réponse aux audits effectués par le Bureau du vérificateur général du Canada (dont les audits effectués par le commissaire à l'environnement et au développement durable)

Bureau du vérificateur général (BVG) 2023, rapport de l'automne : [Rapport 9 – Le traitement des demandes de résidence permanente](#)

Cet audit visait à déterminer si IRCC traite les demandes de résidence permanente de façon rapide et efficace pour appuyer les objectifs économiques, de réunification des familles et humanitaires du Canada. La portée de l'audit couvrait la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 et huit programmes comprenant quatre programmes de la catégorie de l'immigration économique, deux programmes de la catégorie du regroupement familial et deux programmes de la catégorie des réfugiés et des personnes protégées à titre humanitaire. L'audit a donné lieu à six recommandations. Le Ministère a accepté les six recommandations, et un plan d'action a été élaboré pour y donner suite.

[Audit mené par le Bureau du vérificateur général \(BVG\) des états financiers consolidés du gouvernement du Canada de 2022-2023](#)

Ce commentaire comprend les observations du vérificateur général sur les constatations importantes relevées dans le cadre de l'audit des états financiers consolidés du gouvernement du Canada, pour lesquelles IRCC était un intervenant. L'audit a porté sur les dépenses en personnel, le régime de retraite et d'autres transactions d'avantages futurs. Même si l'audit portait sur l'exercice 2022-2023, le rapport a été publié en octobre 2023. Il n'y a pas eu de recommandations pour IRCC.

Réponse aux audits effectués par la Commission de la fonction publique du Canada ou le Commissariat aux langues officielles

Aucun audit n'a nécessité une réponse en 2023-2024.

Programme de développement durable à l'horizon 2030 et Objectifs de développement durable des Nations Unies

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada est assujetti à la [Loi fédérale sur le développement durable](#) et devait élaborer une [Stratégie ministérielle de développement durable de 2023 à 2027](#) (SMDD). Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada a élaboré son [Rapport sur la SMDD 2023-2024](#) correspondant, notamment les rapports applicables sur les activités d'achats écologiques et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies. Ce rapport se trouve sur le site Web d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada.